

# Femmes & Hommes

## Regards sur la parité en Martinique



Les évolutions démographiques



Parité et accès aux responsabilités



Egalité professionnelle



Une vigilance nécessaire pour un meilleur accès aux droits et respect de la personne

Avant propos.....	3
Les évolutions démographiques.....	4
Une population martiniquaise très féminisée mais vieillissante.....	4
Parité et accès aux responsabilités .....	7
<b>Une place grandissante des femmes dans la politique .....</b>	<b>7</b>
Vers une féminisation timide des conseils municipaux .....	7
L'exécutif du conseil général reste très masculin .....	7
Trois fois plus de femmes dans les conseils régionaux .....	7
Ni sénatrices, ni députées.....	7
<b>Les femmes dans le monde économique .....</b>	<b>9</b>
Les femmes ont moins accès aux emplois de direction .....	9
La fonction publique est fortement féminisée .....	10
L'économie sociale est un secteur très féminisé .....	10
Égalité professionnelle .....	12
<b>La formation des femmes.....</b>	<b>12</b>
La formation, un atout pour une meilleure situation professionnelle.....	12
De plus en plus de Martiniquaises diplômées.....	12
Les compétences de base des Martiniquaises sont à renforcer .....	12
Le diplôme, un avantage pour l'insertion professionnelle .....	14
La formation continue bénéficie davantage aux femmes.....	16
<b>Activité et emploi des femmes .....</b>	<b>18</b>
Des femmes de plus en plus présentes sur le marché du travail .....	18
Les femmes occupent moins souvent un emploi stable que les hommes.....	20
L'emploi informel, une pratique plutôt masculine .....	22
Les emplois féminins sont concentrés dans quelques familles professionnelles.....	24
31 % des nouvelles entreprises sont dirigés par une femme.....	26
Le chômage touche davantage les femmes et à tous les âges .....	28
Les femmes restent plus longtemps au chômage .....	30
<b>Revenus et niveau de vie .....</b>	<b>32</b>
Des écarts de salaires marqués par les conditions d'emploi des femmes.....	32
Des écarts de salaire qui ne sont pas uniquement liés à des effets de structure .....	34
Les femmes sont pénalisées à la retraite.....	35
Les familles monoparentales sont les plus exposées à la pauvreté.....	36
Une vigilance nécessaire pour un meilleur accès aux droits et respect de la personne.....	38
<b>Femmes et santé.....</b>	<b>38</b>
Une femme sur deux utilise un moyen contraceptif.....	38
Les femmes sont plus sujettes à l'hypertension et au diabète.....	40
Le handicap est moins souvent reconnu pour les femmes.....	42
Les actes de violences concernent majoritairement les hommes.....	44
<b>Articulation des temps de vie professionnelle et familiale .....</b>	<b>46</b>
Les femmes sont deux fois plus nombreuses à utiliser les transports en commun pour travailler.....	46
Faire garder ses enfants pour les femmes en emploi.....	48
Les loisirs sont plus fréquents pour les femmes ayant un emploi ou un enfant à charge .....	50
La structure de consommation des femmes est marquée par la présence des enfants .....	51
<b>Glossaire.....</b>	<b>53</b>

**L**a politique d'équité entre les femmes et les hommes est récente. Il s'agit d'une ambition politique collective, d'un projet de société : l'égalité pour tous, indépendamment du genre.

La charte 2004/2007 a mis en exergue la nécessité de collaborer sur un mode interministériel. Une mobilisation réelle, mais inégale des ministères a été observée. Un plan d'action plus ciblé et contraignant s'imposait. Dans ce contexte, les administrations ont été sollicitées courant 2010 sur leurs contributions au Plan d'Action Interministériel (PAI). Elles ont exprimé lors des réunions de travail un grand intérêt pour le sujet.

Ce PAI a été construit en tirant les leçons du passé et porte une forte ambition. Il représente un effort sans précédent pour mettre l'appareil d'État en ordre de marche pour mieux promouvoir et mettre en œuvre l'égalité entre les femmes et les hommes en garantissant une action publique mobilisée et fortement engagée. Pour cette raison, le PAI s'articule autour de quatre lignes directrices structurantes qui organisent l'appareil d'État pour le mettre au service de l'égalité entre les femmes et les hommes et garantissent une action publique respectueuse de l'égalité entre les femmes et les hommes :

- l'État employeur doit être exemplaire,
- garantir la production de statistiques sexuées,
- lutter contre les stéréotypes de genre à la base de tous les mécanismes d'inégalités,
- intégrer dans l'ensemble des politiques économiques et sociales la problématique de l'égalité entre les femmes et les hommes.

C'est dans ce contexte que l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques a été sollicité pour dresser un état des lieux de la situation des femmes martiniquaises. Objet d'un partenariat de long terme, les premiers résultats essentiellement démographiques, « *Femmes et Hommes : Regards sur la parité en Martinique* » ont été publiés en mai 2011. Ce rapport complète ces premiers résultats afin de disposer d'un panorama complet de la situation des femmes. Il constitue non seulement un instrument de suivi des politiques de parité existantes mais aussi un outil pour orienter les nouveaux dispositifs à mettre en œuvre.

## Une population martiniquaise très féminisée mais vieillissante

**A**u 1<sup>er</sup> janvier 2009, 212 839 femmes et 183 565 hommes vivent en Martinique. Les femmes représentent 53,7 % de la population totale du département. L'émigration hors du département qui concerne davantage les hommes, jointe à l'espérance de vie plus élevée des femmes leur permettent d'être de plus en plus nombreuses.

L'espérance de vie des femmes à la naissance est de 84,3 ans en 2009. Elle est supérieure de 6,4 ans à celle des hommes. L'écart se réduit à 60 ans, avec une différence de 4,6 ans en faveur des femmes. Cela explique pourquoi les femmes sont deux fois plus nombreuses que les hommes à partir de 80 ans. L'espérance de vie des Martiniquaises, identique à celle des femmes de France métropolitaine, est la plus élevée des DOM.

En 2009, 25 996 femmes vivent seules. Elles sont 10 240 de plus qu'en 1999 et elles représentent 6,6 % de la population martiniquaise, soit deux points de plus qu'en 1999. Les Martiniquaises vivent plus souvent seules que les hommes : 20 % des femmes cadres vivent seules contre 16 % des hommes cadres. La catégorie socioprofessionnelle est déterminante sur la cohabitation des femmes. Seulement 10 % des employées et 15 % des agricultrices vivent seules.

En 2010, 4 888 enfants sont nés sur l'île. La Martinique est la région d'outre-mer ayant le nombre de naissances le plus faible. Le taux de natalité y est aussi le plus faible des DOM mais équivalent à la moyenne nationale : 13 naissances pour mille habitants.

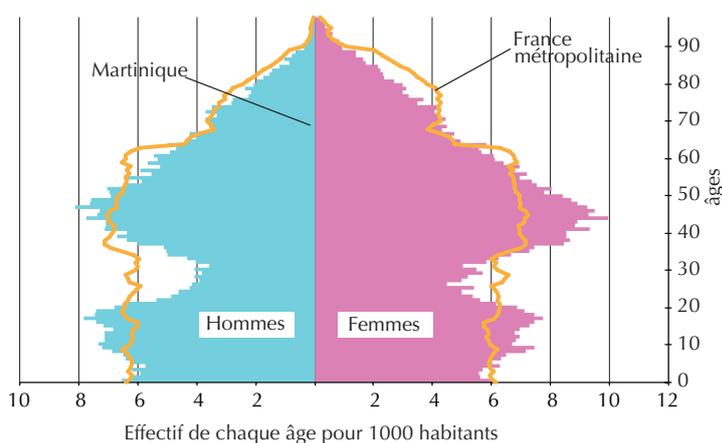
L'âge moyen des mères à la naissance de leurs enfants augmente. Ce nombre de naissances et le taux de natalité stagnent donc. Plus d'un enfant né en 2009 sur cinq a une mère âgée de 35 ans ou plus. L'âge de la mère à la naissance varie entre 25 et 34 ans. Elles ont 2,1 enfants durant leur vie, comme en moyenne nationale.

Les naissances hors mariage représentent 77 % du total des naissances en 2010. En France métropolitaine, ces naissances comptent pour 54 % de l'ensemble et sont majoritaires seulement depuis 2006.

Deux familles sur trois ont au plus un enfant en Martinique, un nombre proche du niveau national. Les familles nombreuses, de trois enfants ou plus, sont peu fréquentes : 12 % en Martinique et 10 % en France métropolitaine.

La population féminine étrangère représente 1,7 % de la population féminine martiniquaise. Sur l'île, 58 % des étrangers sont des femmes, 49% en France métropolitaine. Elles sont 3 700 dans le département. Les femmes originaires des îles de la caraïbe représentent 55 % de la population martiniquaise étrangère. Il s'agit essentiellement de Saint-Luciennes et de Haïtiennes.

Pyramide des âges au 1<sup>er</sup> janvier 2010



Source : Insee - modèle Omphale

### Pour en savoir plus

Martiniquaises d'hier et d'aujourd'hui : une place grandissante dans la société

[http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg\\_id=23&ref\\_id=17464](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=23&ref_id=17464).

Population & Sociétés, n° 460, Ined, octobre 2009

# Les évolutions démographiques

## L'espérance de vie des Martiniquaises est de 84,3 ans

Espérance de vie à la naissance

Unité : %

	Espérance de vie à la naissance		Espérance de vie à 60 ans	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Martinique	77,9	84,3	22,7	27,3
Guadeloupe	75,8	83,1	22,4	26,2
Guyane	75,7	82,8	22,5	26,4
La Réunion	74,9	82,7	20,3	25,6
France métropolitaine	77,8	84,3	22,2	26,8

Source : Insee, État civil

## Forte proportion de femmes dans la population étrangère

Répartition de la population par âge

Unité : nombre

		Moins de 15 ans	15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 ans ou plus	Ensemble
Femmes	Français	38 379	26 200	87 111	57 312	209 002
	<b>Étrangers</b>	668	414	2 292	463	<b>3 838</b>
Hommes	Français	39 190	25 994	70 714	44 920	180 818
	<b>Étrangers</b>	741	264	1 292	449	<b>2 746</b>

Source : Insee, enquête de recensement 2009

## Une proportion bien plus élevée de familles monoparentales en Martinique

Structure des ménages en Martinique et en France métropolitaine

Unité : %

	Martinique	France métropolitaine
Ménages d'une personne	31,0	33,7
- hommes seuls	14,7	14,0
- femmes seules	16,3	19,7
Autres ménages sans famille	3,4	2,6
Ménages avec famille(s)	65,6	63,6
dont la famille principale est :		
- un couple sans enfant	15,8	27,1
- un couple avec enfant(s)	24,8	27,9
- une famille monoparentale	25,0	8,6
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : Insee, enquête de recensement 2009

# Les évolutions démographiques

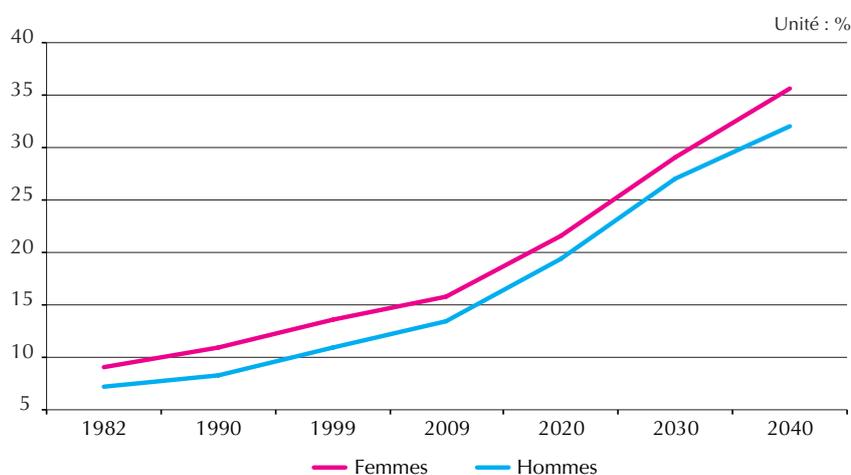
Compte tenu des tendances actuelles, la population féminine de Martinique devrait s'accroître de 26 000 femmes dans les 30 prochaines années. La population féminine des 20-59 ans diminuera de 16 % et celle des moins de 20 ans de 22 %. Le problème de la prise en charge des seniors se posera donc avec une plus grande acuité.

Actuellement, 54 % de la population féminine est en âge de travailler. Toutefois, cette proportion devrait perdre 13 points dans les 30 prochaines années. Si en 2020, une femme sur deux sera en âge de travailler, en 2040, deux femmes sur cinq le seront. Elles seront aussi nombreuses que les plus de 60 ans. Enfin, les moins de 20 ans ne représenteront plus qu'une personne sur cinq.

Les projections de populations se fondent sur un modèle baptisé Omphale 2010. Ce modèle est basé sur les populations régionales par sexe et âge au 1er janvier 2007 issues du recensement de la population. Il applique, pour chaque sexe et âge, des quotients d'émigrations entre zones de départ et d'arrivée, ainsi que des quotients de fécondité et de mortalité. Les divers quotients sont déterminés en ne prenant en compte que les tendances de fécondité, mortalité et de migrations observées par le passé. Ces projections ne peuvent donc pas s'assimiler à des prévisions : les hypothèses retenues ne sont pas probabilisées.

## Une population féminine vieillissante

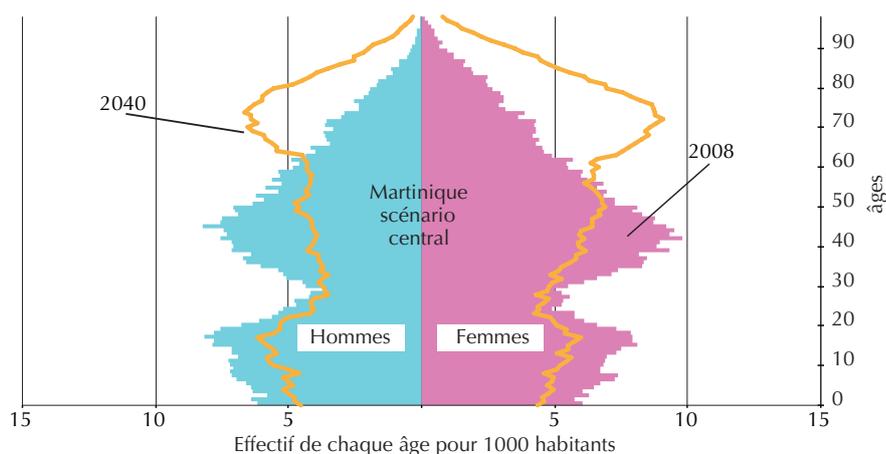
Projection par sexe de la part des 65 ans et plus dans la population



Sources : Recensements de la population 1982, 1990, 1999 et Omphale

## La population martiniquaise sera plus âgée et féminine en 2040

Pyramide des âges de la Martinique au 1er janvier 2008 et 1er janvier 2040



Source : Insee - modèle Omphale

## Pour en savoir plus

« Projections de population à l'horizon 2040, un tiers de la population âgée de plus de 60 ans », Insee Première n° 1320, octobre 2010.

« La population des régions en 2040, les écarts de croissance pourraient se resserrer », Insee Première n° 1326, décembre 2010.

## Une place grandissante des femmes dans la politique

La France est le premier pays au monde à s'être doté d'une législation favorisant la parité politique en 1999. L'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes a été institué par le décret du 18 octobre 1995, et complété par celui du 14 octobre 1998. L'une de ses principales missions est d'évaluer la pertinence des inégalités entre les sexes et d'identifier les obstacles de la parité notamment dans les domaines politiques, économiques et sociaux.

En Martinique, les femmes occupent une place de plus en plus importante dans le monde politique. Elles sont le plus souvent adjointes municipales ou conseillères dans les conseils municipaux. Au Conseil général et au Conseil régional, les exécutifs restent très masculins. Ainsi, 11 % des conseillers généraux et 48 % des conseillers régionaux, élus en 2010, sont des femmes.

### Vers une féminisation timide des conseils municipaux

Lors des élections municipales de 2008, en Martinique, les femmes représentent en moyenne 44 % des conseillers municipaux. Sur les 34 communes de la Martinique, une seule a une femme maire : le Morne-Rouge. Toutefois, dans certaines petites communes de la Martinique, les conseils municipaux restent très masculins tels qu'Ajoupa-Bouillon, Macouba ou Les-Anses-d'Arlet.

### L'exécutif du conseil général reste très masculin

Depuis les élections de mars 2011, la Martinique est l'un des rares départements français à avoir une femme présidente du Conseil général. Au total, il n'y a que 5 départements français sur 98 à avoir une femme présidente soit 5 % de femmes et 95 % d'hommes. L'exécutif du Conseil général martiniquais reste masculin : seules trois femmes, y compris la Présidente du Conseil général, et onze hommes.

### Trois fois plus de femmes dans les conseils régionaux

Aux élections de 1998, les femmes étaient peu représentées dans le Conseil régional en Martinique (12 %), 39 % en Guyane, 28 % en France métropolitaine et 17 % en Guadeloupe. Lors des élections régionales de 2004, la parité était obligatoire, ce qui explique qu'en moyenne, les hommes représentent 53 % des élus. Seules deux régions ont plus d'élues que d'élus : la Martinique et la Bretagne à 51 %.

Au total, en 2010, la situation des femmes reste inchangée pour la plupart des départements, sauf en Martinique et en Guyane. En effet, en Martinique, la proportion de femmes élues a légèrement diminué passant de 51 % à 48 %. En Guyane, la proportion de femmes a augmenté de 7 %, pour atteindre le niveau des autres départements.

### Ni sénatrices, ni députées

Lors des dernières élections sénatoriales et législatives, les femmes martiniquaises sont absentes contrairement aux autres départements français d'Amérique une femme sénatrice et deux femmes députées en Guadeloupe et deux députées en Guyane.

### Les dispositions législatives en faveur de la parité

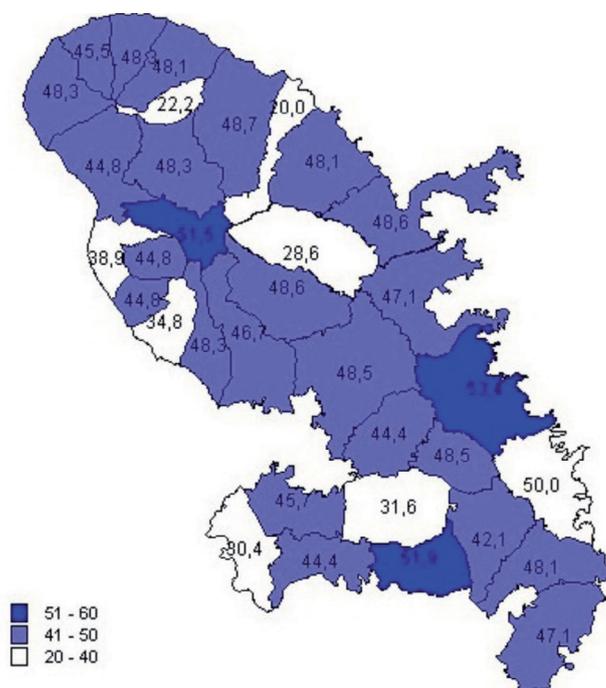
*La réforme constitutionnelle du 28 juin 1999 consacre le principe d'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives et précise que les partis et groupements politiques contribuent à la mise en œuvre de ce principe.*

*La loi sur « la parité en politique » promulguée le 6 juin 2000 oblige les partis politiques à présenter un nombre égal d'hommes et de femmes pour les élections régionales et municipales (dans les communes de 3 500 habitants et plus), sénatoriales (dans les circonscriptions à la proportionnelle) et européennes. Elle prévoit aussi de pénaliser financièrement, par le biais du financement public des partis, les partis ou groupements politiques qui ne respectent pas le principe de parité lors de la désignation des candidats pour les élections législatives.*

*Cette loi a été complétée par la loi du 11 avril 2003 qui révisé les modes de scrutin des élections régionales et européennes puis par la loi du 31 janvier 2007 qui modifie les conditions d'élection des adjoints aux maires, en introduisant des règles strictes de parité. Elle impose la parité dans les exécutifs des conseils municipaux et des conseils régionaux. Elle renforce les sanctions financières à l'encontre des partis qui ne respecteraient pas les exigences légales en termes de parité. Elle prévoit l'élection d'un titulaire et d'un suppléant de sexe différent pour les prochaines élections cantonales. Elle s'est appliquée pour la première fois lors des élections municipales de mars 2008.*

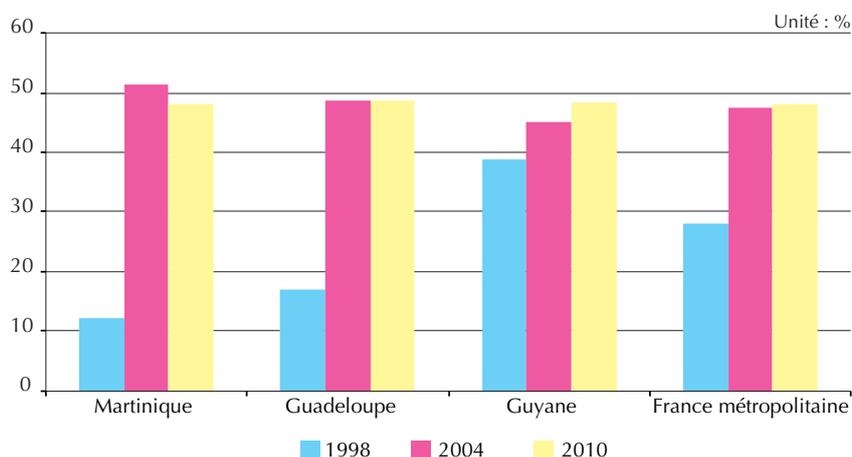
## 435 femmes élues dans les conseils municipaux en Martinique

Femmes conseillères municipales en Martinique



## Moins de conseillères régionales en Martinique

Evolution de la proportion des femmes élues conseillères régionales en 1998, 2004 et 2010



La loi du 16 février 2008 par son article unique étend aux parlementaires élus conseillers généraux la procédure mise en place par la loi du 31 janvier 2007. Ainsi, le conseiller général démissionnaire en raison de la législation relative au cumul des mandats est remplacé par la personne de sexe opposé, qui est prévue à cet effet et dont le nom est inscrit sur la déclaration de candidature du candidat. Ce dispositif a été appliqué dès les élections cantonales organisées en mars 2008.

Plus récemment, afin de permettre une meilleure représentation des femmes dans la vie politique, l'article 1er de la Constitution du 4 octobre 1958, modifié par la loi constitutionnelle du 23 juillet 2008 de modernisation des institutions de la Ve République, prévoit que « la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales.

## Les femmes dans le monde économique

### Les femmes ont moins accès aux emplois de direction

**E**n 2009, sur 100 salariés de Martinique, 53 sont des femmes. Cette sur-représentation est particulièrement marquée dans l'administration publique, et les services marchands. À l'opposé, le taux de féminisation est très faible dans la construction, et peu élevé dans les secteurs agricoles et industriels.

Toutefois, la sous-représentation des femmes dans l'encadrement est manifeste dans les principaux secteurs employeurs de la Martinique. La construction constitue une exception, les femmes y étant davantage présentes en tant que cadre. Globalement, au niveau décisionnel le plus élevé des entreprises ou des administrations, 42 % des cadres dirigeants sont des femmes.

### Les femmes sont majoritaires dans l'emploi tertiaire

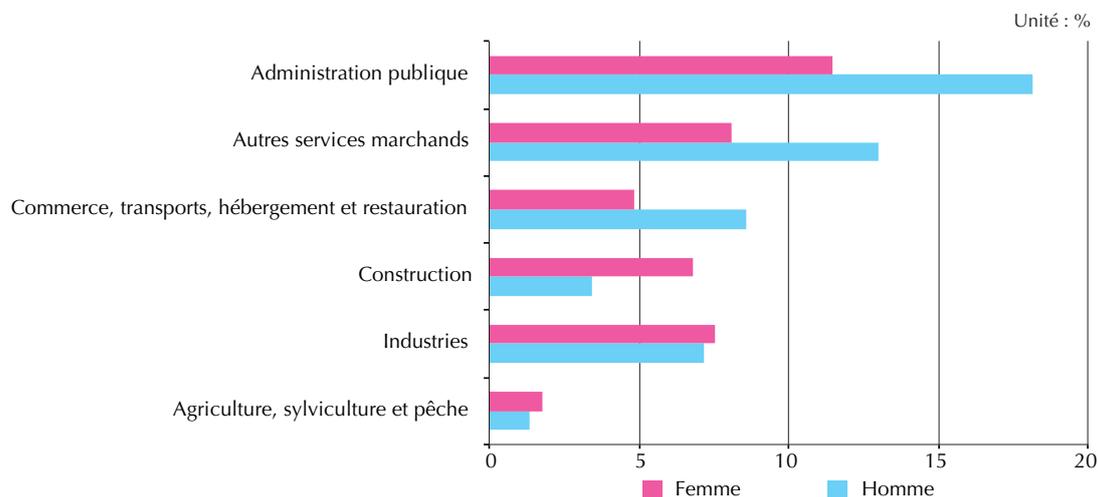
Part des femmes dans l'emploi salarié

	Unité : %
Agriculture, sylviculture et pêche	22,3
Industries	27,7
Construction	9,8
Commerce, transports, hébergement et restauration	50,1
Autres services marchands	58,6
Administration publique	65,5
<b>Ensemble</b>	<b>53,1</b>

Source : Insee, Dads 2009

### Une moindre proportion de femmes dans les postes d'encadrement

Proportion de cadres par secteur d'activité



Source : Insee, Dads 2009

## La fonction publique est fortement féminisée

En Martinique, 42 000 personnes travaillent dans la fonction publique (État, fonction publique hospitalière, et collectivités territoriales). Dans la fonction publique d'État hors défense, les femmes représentent 58 % des effectifs. Elles sont majoritaires dans certains ministères. En effet, l'Éducation nationale, premier employeur de l'État, est constitué de 67 % de femmes. Mais, au ministère de l'Intérieur et au ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, les femmes sont peu nombreuses.

Tous agents confondus, le personnel de catégorie A prédomine dans la fonction publique d'État. Les Martiniquaises sont majoritaires quelle que soit la catégorie (A, B ou C). Les femmes, plus souvent titulaires du baccalauréat ou plus s'orientent vers les emplois qualifiés. Six femmes sur dix occupent des postes de cadre A contre un homme sur deux.

Au 31 décembre 2008, 59 % des agents employés par les collectivités territoriales de Martinique sont des femmes et parmi les fonctionnaires (50 % des agents territoriaux), 31 % sont des femmes. Par ailleurs, les emplois aidés représentent 12 % des emplois territoriaux, et 13 % des agents féminins.

Dans la fonction publique hospitalière, plus de la moitié des postes sont occupés par des femmes. En fait, sept femmes sur dix travaillent dans les activités non médicales. Par ailleurs, elles sont majoritaires dans le domaine des soins et dans les activités administratives. En revanche, elles sont minoritaires dans le domaine médical où elles représentent 43 % du personnel.

## L'économie sociale est un secteur très féminisé

En 2009, 10 900 salariés travaillent dans l'économie sociale. Parmi eux, huit sur dix relèvent du milieu associatif, fortement représenté dans les secteurs de l'éducation et de l'action sociale. L'économie sociale est un secteur très féminisé. En effet, 68 % des salariés sont des femmes soit 14 points de plus que dans l'ensemble de l'économie. Elles sont majoritaires dans tous les secteurs de l'économie sociale. Les fondations emploient 87 % de femmes, les mutuelles 73 %, les associations 70 % et les coopératives 62 %. Cet état de fait est particulièrement vrai dans les crèches et garderies (96 %) et dans l'aide à domicile (95 %). En revanche, elles sont moins nombreuses dans les services aux entreprises (49 %) et l'aide au travail (48 %). Par ailleurs, les femmes sont fréquemment des cadres de l'économie sociale : 62 % des salariés contre 48 % dans l'ensemble de l'économie. Elles sont surtout présentes dans la formation.

### Définition

Le taux de féminisation des emplois, pour une classe d'emplois, est la part des emplois de cette classe occupés par des femmes.

Le taux de titulaires féminins : la part des femmes titulaires par rapport à l'ensemble des titulaires.

## Un emploi sur deux de la fonction publique d'Etat est occupé par une femme

Taux de féminisation selon le ministère

Unités : nombre et %

Ministères	Ensemble	Ensemble des titulaires	Femmes		Taux de	
			Total	dont titulaires	féminisation	femmes titulaires
Educ Ens,Sup, Rech	8 799	8 158	5 919	5 464	67,3	67,0
Economie	1 240	1 206	667	641	53,8	53,2
Int Outmer Imm	1 404	1 291	526	474	37,5	36,7
Ecologie	834	725	277	250	33,2	34,5
Justice	564	526	271	255	48,0	48,5
Agriculture	259	221	133	111	51,4	50,2
Affaires Sanitaires	320	293	198	179	61,9	61,1
Culture	35	25	20	13	57,1	52,0
Autres Minist	21	15	8	7	38,1	46,7
<b>Ensemble</b>	<b>14 211</b>	<b>12 964</b>	<b>8 188</b>	<b>7 489</b>	<b>57,6</b>	<b>57,8</b>

Source : Insee, Fichiers de paie des agents de l'Etat au 31 décembre 2008

## Les femmes sont majoritaires dans toutes les catégories

Les agents de l'Etat et assimilés selon le niveau professionnel

Unité : nombre

Niveau professionnel	Femmes	Hommes	Ensemble
A	5 954	3 583	9 537
B	2 115	1 994	4 109
C	1 985	1 891	3 876
<b>Ensemble</b>	<b>10 250</b>	<b>7 557</b>	<b>17 807</b>

Source : Insee, Fichiers de paie des agents de l'Etat au 31 décembre 2008  
(agents de l'Etat, enseignement privé sous contrat, établissements publics, la poste)

## 63 % de femmes dans les collectivités départementales et régionales

Effectif féminin dans les collectivités territoriales de Martinique

Unité : nombre

Organismes	Effectif	Ensemble de femmes	
			dont emplois aidés
Départementaux	2 969	1 884	15
Régionaux	678	425	0
Intercommunaux	1 882	1 073	695
Communaux	11 373	6 679	610
Autres	285	107	0
<b>Ensemble</b>	<b>17 187</b>	<b>10 168</b>	<b>1 320</b>

Source : Insee - Colter 2008

## Sept femmes sur dix dans les établissements de santé occupent un emploi non médical

Personnels médicaux et non médicaux des établissements de santé

Unités : nombre et %

Activité exercée	Effectif		Taux	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Médecine générale	47	70	40,2	59,8
Spécialistes médicales	113	138	45,0	55,0
Spécialistes chirurgicales	25	86	22,5	77,5
Autres disciplines	94	76	55,3	44,7
<b>Personnel médical</b>	<b>279</b>	<b>370</b>	<b>43,0</b>	<b>57,0</b>
Personnels de direction et administratifs	585	177	76,8	23,2
Personnels de services de soins	2 819	872	76,4	23,6
Personnels éducatifs et sociaux	73	14	83,9	16,1
Personnels médico - techniques	212	81	72,4	27,6
Personnels techniques et ouvriers	217	416	34,3	65,7
<b>Personnels non médicaux (hors emplois aidés)</b>	<b>3 906</b>	<b>1 560</b>	<b>71,5</b>	<b>28,5</b>
Emploi aidés	31	20	60,8	39,2
<b>Personnels non médicaux</b>	<b>3 937</b>	<b>1 580</b>	<b>71,4</b>	<b>28,6</b>

Sources : Insee SAE 2010 données administratives - Ministères chargés de la santé et des solidarités

## La formation des femmes

### La formation, un atout pour une meilleure situation professionnelle

**L**es nouvelles générations sont bien mieux formées que les précédentes et les filles réussissent souvent mieux que les garçons. Quel que soit le diplôme, les taux de réussite sont en progression depuis quelques années dans l'académie. Néanmoins les bons résultats de 2010 n'ont pas été renouvelés en 2011 et dans la plupart des filières, les taux de succès baissent ou stagnent, à l'exception du BEP qui continue à progresser avec un taux de réussite, toutes spécialités confondues, de 69 %.

Pour les femmes, l'évolution des taux de succès aux examens diffère de celle des hommes en fonction de la discipline. Le taux de réussite des femmes au baccalauréat général est stable autour de 80% depuis quelques années. Pour les hommes, ce taux fléchit à 75%.

Néanmoins les taux varient selon la série : pour le baccalauréat scientifique, le taux de réussite des femmes progresse de deux points, passant de 87 % en 2007 à plus de 89 % en 2011. En revanche, ce taux passe de 85 % en 2007 à 78 % en 2011 pour le baccalauréat économique et social. Cette même année, pour le bac technologique « sciences et technologies de laboratoire », les femmes se sont particulièrement distinguées avec un taux de réussite dépassant 97 %.

Malgré une nette progression ces dernières années, les taux de réussite au BTS sont les plus faibles avec un effectif d'étudiants stable : 55 % pour les femmes en 2011, et 57 % pour les hommes.

### De plus en plus de Martiniquaises diplômées

En Martinique, 65 % des femmes âgées de plus de 14 ans possèdent un diplôme contre 61 % des hommes. La forte proportion des femmes sans diplôme (35 % en 2009) concerne principalement celles de plus de 40

ans. Ce taux atteint 34 % entre 40 et 64 ans et même 63 % pour les plus de 64 ans. En fait, parmi les femmes sans diplôme, 4 % n'ont pas été scolarisées et entre 40 et 54 ans, 10 % possèdent le baccalauréat. Au fil des ans, le niveau scolaire des femmes n'a cessé d'évoluer : 7 % poursuivaient des études supérieures en 1990, elles sont 19 % en 2009.

Les jeunes bénéficient depuis quelques années de structures locales leur permettant de poursuivre des études plus facilement que les générations passées. De ce fait, 25 % des 15-39 ans ont un diplôme universitaire. Ce taux est de 30 % pour les femmes et 19 % pour les hommes.

### Les compétences de base des Martiniquaises sont à renforcer

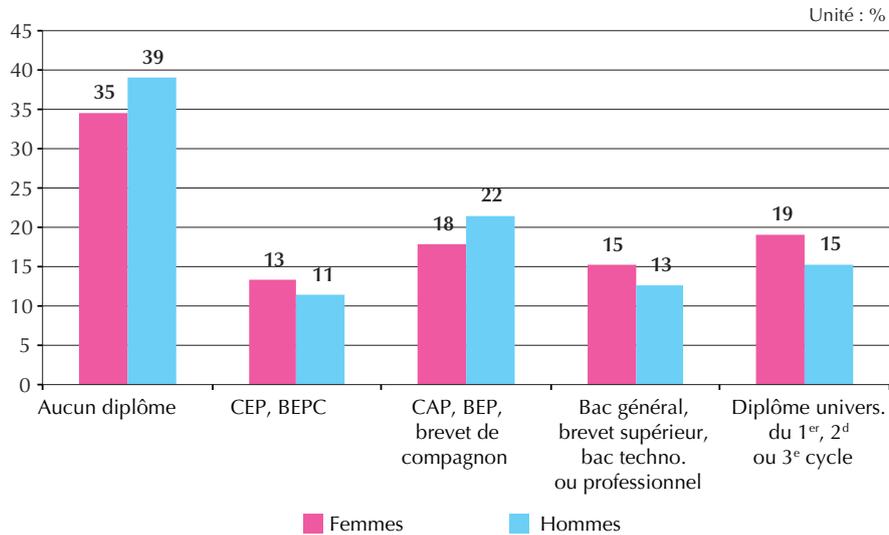
En Martinique, depuis quelques années, le nombre de personnes de plus de 15 ans ayant achevé leurs études sans diplôme baisse. Cependant, en 2007, 14 % des personnes scolarisées sont en grande difficulté en français pour s'exprimer à l'oral ou à l'écrit, et 5 % sont en difficulté partielle. Toutefois, ces taux sont à nuancer par certaines caractéristiques individuelles. Ainsi, les habitants du Nord sont plus souvent en difficulté qu'ailleurs comme les 50-65 ans, les chômeurs et les catégories socioprofessionnelles n'exigeant pas une qualification élevée.

Les femmes sont moins concernées que les hommes par les difficultés à l'écrit : 13 % d'entre elles sont en situation d'illettrisme et 5 % sont en difficulté partielle face à cette discipline. Mais elles ont des performances médiocres en calcul : 22 % sont en difficulté.

Pour 20 % des Martiniquais, les performances sont médiocres en compréhension orale. Cela peut expliquer les difficultés constatées à l'écrit. Là aussi, les femmes sont plus concernées que les hommes. 21 % d'entre elles sont en difficulté à l'oral, contre 17 % des hommes.

## Les femmes plus diplômées que les hommes

Taux de diplômés par sexe



Champ : population non scolarisée de 15 ans ou plus

Source : Insee, Recensement de la Population 2009, exploitation principale

## Un taux de réussite au baccalauréat plus élevé chez les femmes

Evolution du taux de réussite au baccalauréat



Source : Rectorat

## Les femmes ont plus de difficultés en calcul et en compréhension orale

Niveaux des compétences de base des Martiniquais

Unité : %

		Hommes	Femmes
Niveaux de compétences à l'écrit	Sans difficulté face à l'écrit	79	82
	En difficulté partielle	5	5
	En situation d'illettrisme	16	13
Niveaux de compétences en calcul	Pas de difficulté	83	78
	En difficulté	17	22
Niveaux de compétences en compréhension orale	Pas de difficulté	83	79
	En difficulté	17	21

Champ : individus de 16 à 65 ans scolarisés en français

Source : Insee, Enquête Information et Vie Quotidienne (IVQ) Martinique 2006-2007

## Le diplôme, un avantage pour l'insertion professionnelle

L'accès des femmes à l'emploi varie beaucoup en fonction de leur niveau de diplôme et de la nature de leur formation. Parmi les Martiniquaises inactives, 46 % ne possèdent aucun diplôme. Comme pour les hommes, sortir du système éducatif sans diplôme constitue un handicap pour accéder à un emploi. A contrario, les femmes qui occupent un emploi sont, à 69 %, titulaires d'un diplôme (62 % des hommes). Le diplôme est aussi un atout pour l'occupation d'un poste à durée indéterminée : les femmes en CDI sont, à 84 %, diplômées.

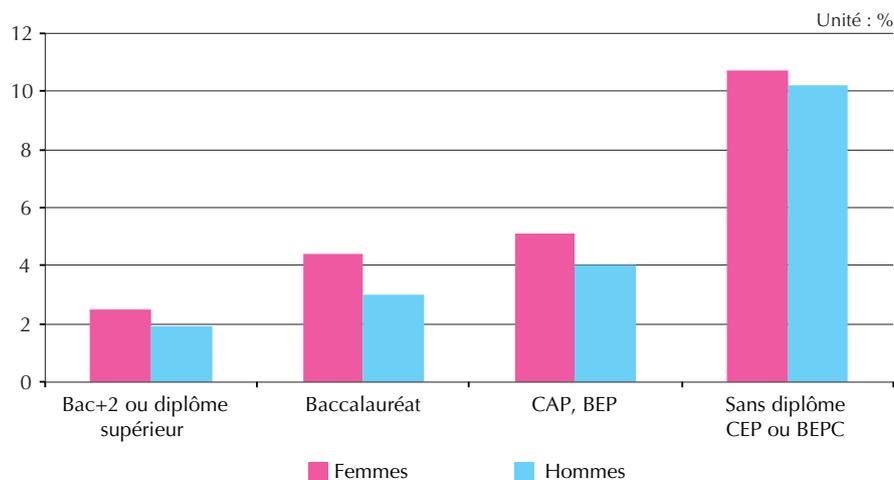
Quand les femmes ont un diplôme universitaire, elles occupent des professions intermédiaires (47 %) et des professions intellectuelles supérieures où elles sont cadres (24 %). Près d'une employée sur deux est titulaire du CAP, BEP ou du Bac.

A diplôme équivalent, les femmes sont toujours plus fréquemment à temps partiel que les hommes. Le temps partiel est d'autant moins fréquent que le diplôme est élevé : les titulaires du baccalauréat et d'un diplôme de l'enseignement supérieur travaillent dans leur grande majorité à temps complet.

La croissance des emplois sur les trente dernières années profite d'abord aux femmes diplômées. En 2009, 36 200 femmes titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme de niveau supérieur occupent un emploi. Elles représentent 53 % de la population féminine en emploi. En 1974, elles n'étaient que 3 100, soit à peine 8 % des femmes en emploi. En 2009, les femmes peu ou pas diplômées représentent un quart de la population féminine en emploi, soit trois fois moins qu'en 1974.

### A niveau de diplôme égal les femmes sont plus souvent au chômage

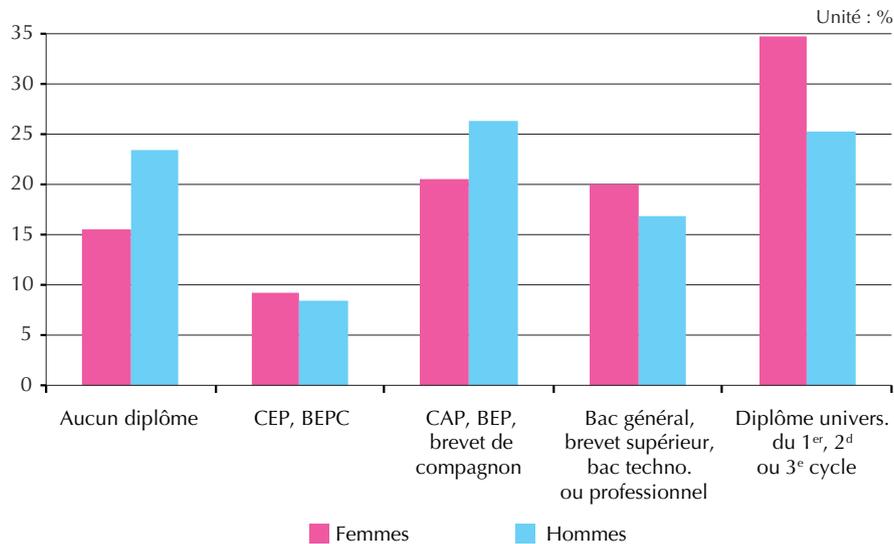
Taux de chômage par diplôme



Champ : martinique, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus ans (âge au 31 décembre)  
Source : Insee, enquête Emploi DOM 2011

## Le diplôme favorise l'accès au contrat de durée indéterminée des femmes

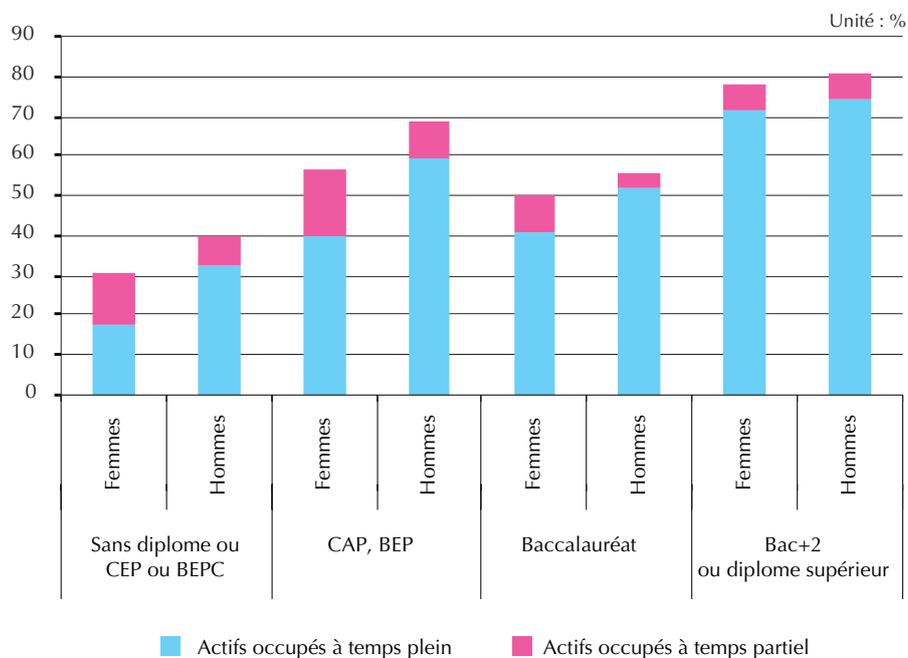
Répartition des emplois à durée illimitée par diplôme et par sexe



Champ : population de 15 à 64 ans  
Source : Insee, Recensement de la population 2009

## Les femmes peu diplômées travaillent plus souvent à temps partiel

Répartition des actifs par diplôme et par sexe



Champ : Martinique, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus (âge au 31 décembre)  
Source : Insee, enquête Emploi DOM 2011

## La formation professionnelle bénéficie davantage aux femmes

L'offre de formation du Conseil Régional est conçue pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes et des demandeurs d'emploi en répondant aux besoins en compétences des entreprises. Six dispositifs sont proposés en fonction du public concerné. Les femmes en sont les principales bénéficiaires avec trois bénéficiaires des programmes de formation continue sur cinq.

Le Programme Régional de Formation Professionnelle des Jeunes (PRFPJ) s'adresse aux jeunes demandeurs d'emploi âgés de 16 à 25 ans, non titulaires d'un diplôme de niveau V (CAP, BEP,...).

En 2011, 460 jeunes ont été formés et 63 % de ces personnes étaient des femmes. Parmi ces dernières 21 % se sont orientées vers une formation de production alimentaire ou culinaire et 17 % vers le commerce et la distribution. Par contre, les formations relatives au nettoyage, à l'assainissement, à l'environnement et à la sécurité furent le choix de 27 % des hommes.

Le Programme Régional de Formation Professionnelle des Adultes (PRFPA) est accessible aux demandeurs d'emploi pouvant justifier d'un an d'inscription au Pôle Emploi sans condition d'âge. Ces formations peuvent être rémunérées sous condition. En 2011, 648 personnes en ont bénéficié dont 362 femmes, soit 56 % des formés. Une femme sur deux s'est orientée vers le tertiaire de bureau et informatique, le paramédical, le travail social ou les soins personnels. Par contre, deux hommes sur cinq se sont intéressés à la pêche, l'aquaculture et le transport maritime et fluvial.

L'association de formation Pour Adultes en Martinique (AFPAM) est sous tutelle régionale. Le Conseil Régional

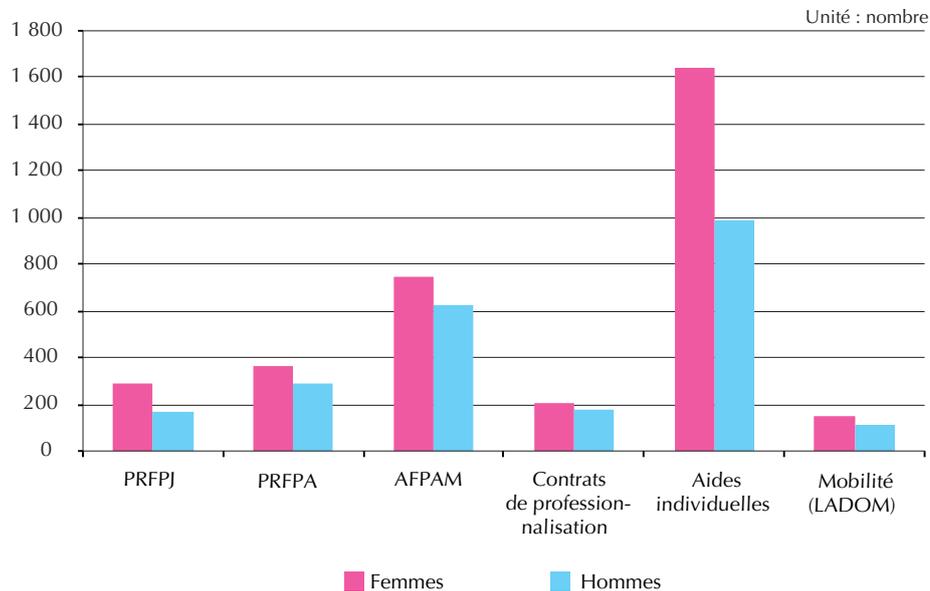
est financeur et responsable des actions de formation dispensées par l'AFPAM. Dans ce cadre, le Conseil Régional passe convention avec l'AFPAM dans l'objectif de mettre en œuvre son programme annuel d'activité. 1 365 stagiaires ont été formés dont 54 % de femmes. Le contrat de professionnalisation s'adresse d'une part aux jeunes de 16 à 25 ans révolus qui peuvent compléter leur formation initiale, et d'autre part aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus, dès lors qu'un parcours de professionnalisation est nécessaire pour favoriser leur retour vers l'emploi. L'un des objectifs principaux est de permettre au bénéficiaire de ce contrat d'acquérir une qualification professionnelle reconnue par l'État (titre ou diplôme) ou par les branches professionnelles et de favoriser ainsi l'insertion ou la réinsertion professionnelle. 380 personnes en ont bénéficié en 2011, dont 203 femmes.

Des aides individuelles sont accordées si elles n'entrent pas dans le cadre des dispositifs cités précédemment. En 2011, 2 631 personnes ont bénéficié de l'aide individuelle, dont 62 % de femmes. Deux femmes sur trois ont été formées au paramédical, au travail social, aux soins personnels, au tertiaire de bureau ou informatique. A contrario, deux hommes sur trois reçurent une formation dans les domaines du transport, de la logistique, de la conduite, de la manutention ou du magasinage.

Afin d'élargir l'offre à des formations non proposées en Martinique, le Conseil Régional passe une convention avec LADOM (l'agence d'outre-mer pour la mobilité) pour permettre à des Martiniquais de participer à des actions de formation en France métropolitaine et en Europe. En 2011, 259 aides ont été accordées : 57 % de ces bénéficiaires étaient des femmes.

## Les femmes sont les principales bénéficiaires de la formation professionnelle

Répartition des bénéficiaires des programmes de formation professionnelle par sexe en 2011



Source : Observatoire Régional de l'Emploi et de la Formation (OREF Martinique)

## Observatoire Régional de l'Emploi et de la Formation

En Mars 2001, l'OREF a été créé, dans le cadre du Contrat de Plan État-Région. L'Observatoire est placé au sein de l'Association de Gestion de l'Environnement de la Formation en Martinique.

L'objectif est de fournir à l'État, à la Région et aux partenaires sociaux des indicateurs d'aide à la décision en matière d'emploi et de formation. C'est un outil d'accompagnement au service du développement local et de la formation professionnelle, il doit alors :

- permettre d'anticiper les besoins de formation afin de parvenir à une meilleure adéquation entre les besoins du marché et l'offre de formation
- apporter une aide technique aux commanditaires publics pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation des principaux programmes liés à la formation ou à l'emploi.

### Pour en savoir plus

<http://www.agefma.org/index.php?page=salaries-etudes-statistiques>

## Activité et emploi des femmes

### Des femmes de plus en plus présentes sur le marché du travail

**P**armi les 141 572 Martiniquaises de 15 à 64 ans, 62,5 % sont actives. Elles représentent plus de la moitié des actifs du département. Si le taux d'activité des femmes a nettement progressé (il s'élevait à 41 % il y a 35 ans), il n'atteint pas encore celui des hommes, de trois points plus élevé. L'écart est encore plus net sur le taux d'emploi : il est de 48,2 % pour les femmes, six points de moins que pour les hommes. De plus en plus présentes sur le marché du travail, les femmes ont plus de difficultés que les hommes à accéder à l'emploi.

L'insertion de la population féminine dans l'emploi s'est opérée durant les phases de croissance de l'économie martiniquaise. Le ralentissement de la croissance depuis une décennie conduit à une inégalité marquée entre générations. Les moins de 24 ans rencontrent davantage de difficultés que leurs aînées à intégrer le monde du travail, d'où un vieillissement de la population féminine en emploi.

Le tertiaire occupe une place importante dans l'économie de la Martinique. En trente cinq ans, ce secteur a créé 64 400 emplois pour représenter 81 % des emplois martiniquais contre 59% en 1974. Cette croissance de l'emploi bénéficie aux femmes. En effet, dans le même temps, la part des emplois féminins y augmente de

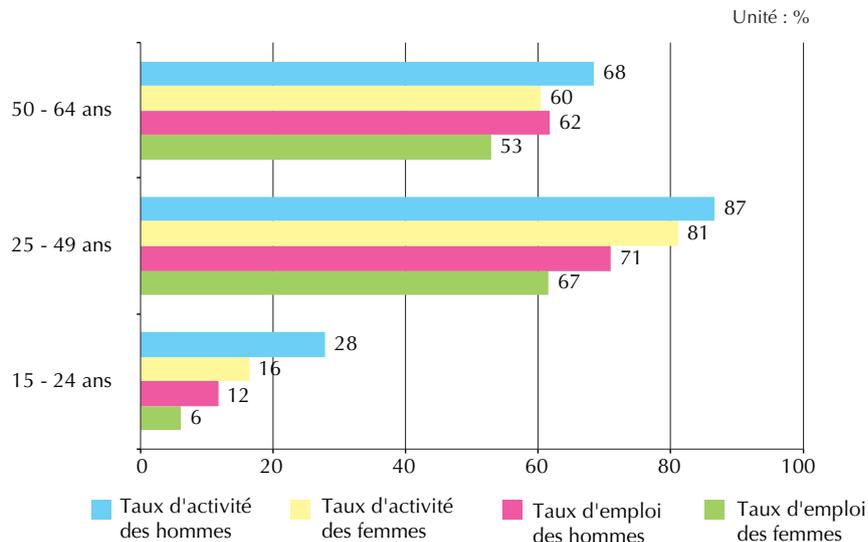
17 points. Depuis 1974, pour toutes les catégories socioprofessionnelles, l'emploi des femmes est en progression, passant de 41 % à 51 % en 2009.

De plus, la généralisation des diplômes permet aux femmes d'accéder à des emplois plus qualifiés. En 2009, les femmes occupant des postes d'employées sont les plus nombreuses, suivies des professions intermédiaires. Celles qui travaillent en tant qu'employées sont deux fois plus nombreuses qu'en 1974 et le nombre de femmes qui exercent une profession intermédiaire a triplé. De même, les femmes cadres ou exerçant une profession intellectuelle supérieure sont en forte progression. La proportion de femmes dans cette catégorie gagne 22 points en 2009.

Les femmes issues de l'immigration sont plus nombreuses et plus actives que les hommes. Le taux d'activité des femmes immigrées (50 %) est supérieur à celui des françaises de naissance ou par acquisition (44,6 %). La population active immigrée provient de 77 pays différents. Elle représente 1,9 % de la population active martiniquaise. La majorité des actifs immigrés sont originaires de la Caraïbe en particulier de Sainte-Lucie, Haïti et Dominique. Les originaires de la Dominique sont les plus présentes sur le marché du travail : leur taux d'activité atteint 54,3 %.

## Les Martiniquaises sont plus actives, mais moins souvent en emploi que les hommes

Taux d'activité et taux d'emploi par sexe et âge



Champ : population âgée de 15 à 64 ans  
Source : Enquête Emploi DOM 2011

## Davantage de femmes employées, professions intermédiaires et cadres

Structure des emplois et taux de féminisation par catégorie socioprofessionnelle

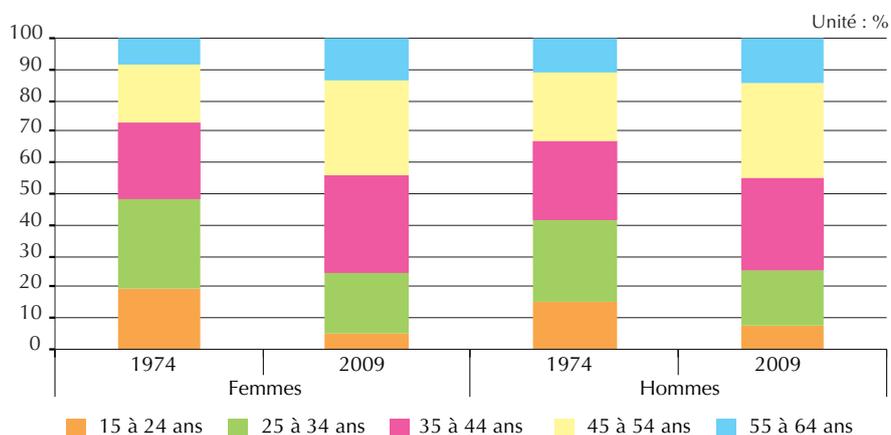
Unité : %

	1974		2009		Taux de féminisation 2009
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Agriculteurs exploitants	2,4	12,0	0,6	2,9	17,5
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	10,0	13,5	4,4	13,3	25,8
Cadres et professions intellectuelles supérieures	1,8	3,9	9,6	11,9	45,9
Professions intermédiaires	17,4	8,3	27,9	18,8	60,8
Employés	48,6	16,2	50,4	18,4	74,1
Ouvriers	19,8	46,1	7,1	34,6	17,6
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>51,1</b>

Champ : Martinique, personnes de 15 ans ou plus (âge au 31 décembre)  
Source : Insee, Recensements de la population

## Un vieillissement plus rapide de la population féminine en emploi

Hommes et femmes en emploi par âge



Champ : Martinique, personnes de 15 à 64 ans (âge au 31 décembre)  
Source : Insee, Recensements de la population

## Les femmes occupent moins souvent un emploi stable que les hommes

La grande majorité des emplois de Martinique sont à durée indéterminée et à temps complet. Sur la période 2007 à 2011, les emplois stables sont occupés principalement par les personnes de 25 ans ou plus. La proportion de femmes de 25 à 49 ans dans les emplois stables est inférieure à celle des hommes. L'écart entre les hommes et les femmes passe de 15,1 points en 2007 à 11,8 en 2011. Chez les seniors c'est l'effet contraire : l'écart entre le taux masculin et féminin sur la même période augmente de 8,7 points à 9,6.

Les femmes sont davantage concernées que les hommes par les autres formes d'emplois (intérim, apprentis, stagiaires, CDD contrats aidés). Quel que soit leur niveau de qualification, elles sont deux fois plus nombreuses que les hommes à occuper des emplois-jeunes, des contrats emploi-solidarité ou des contrats de qualification. Dans cette catégorie, 62 % ont un diplôme allant jusqu'au baccalauréat, mais 26 % sont sans diplôme. En revanche, les femmes sont moins présentes en contrat d'apprentissage.

### Contrat emploi-solidarité

Le contrat emploi-solidarité a été supprimé par la loi du 18 janvier 2005 dite de programmation pour la cohésion sociale. Cette dernière a créé de nouveaux contrats destinés aux personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi : contrat d'accompagnement dans l'emploi et contrats d'avenir, pour ce qui est du secteur non marchand. Les contrats emploi-solidarité en cours continuent d'être soumis aux mêmes règles jusqu'à leur terme.

Depuis le 1er janvier 2010, le CAE est remplacé par le contrat unique d'insertion dans le non-marchand (CUI-CAE).

Les diplômes professionnels (BEP et CAP) conduisent plus fréquemment les hommes que les femmes à un emploi stable. Pourtant, en 2010, parmi les actifs diplômés du supérieur, 58 % des femmes ont un emploi stable (55 % des hommes) et 19 % occupent une forme particulière d'emploi (15 % des hommes).

Dans toutes les tranches d'âge, à l'exception des 15-24 ans, la part de l'emploi à temps partiel est deux fois plus élevée pour les femmes (24 % en moyenne) que pour les hommes (13 %). L'emploi à temps partiel est plus fréquent dans certaines professions : une femme sur deux pour les aides à domicile et six sur dix dans les professions de l'action culturelle, sportive et les surveillantes.

En 2011, près de 20 % des emplois martiniquais sont à temps partiel. Dans plus de la moitié des cas, il est subi puisque les salariés concernés souhaiteraient travailler davantage. Cette contrainte touche particulièrement les femmes : elles sont trois fois plus nombreuses à travailler à temps partiel subi que les hommes.

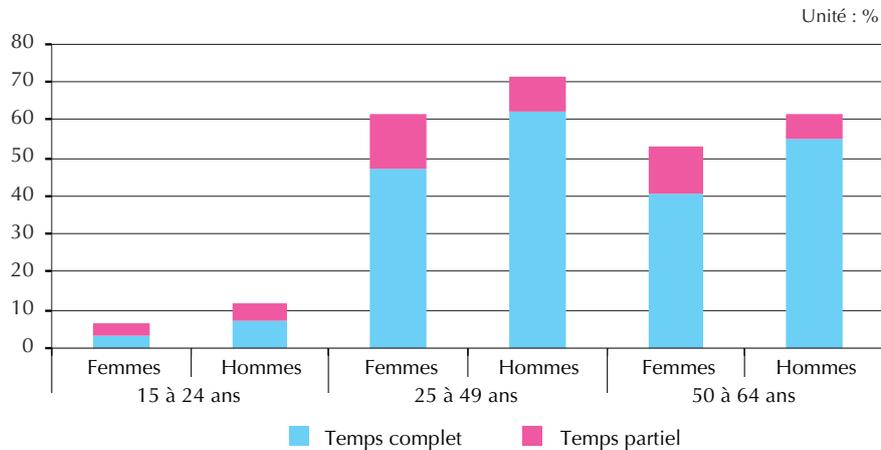
Les familles dont le plus jeune enfant à charge est âgé de 6 à 17 ans sont plus fréquemment confrontées au temps partiel subi. Les familles monoparentales ont un risque supplémentaire : 6 % de ces femmes dont le benjamin a entre 6 et 17 ans travaillent à temps partiel subi contre 3% pour les femmes en couples.

Les femmes sont plus fréquemment surqualifiées dans les postes qu'elles occupent par rapport aux hommes. Pour exercer le même métier qu'un homme, une femme dispose souvent d'un diplôme de niveau supérieur. En effet, une femme sur trois travaillant dans l'agriculture, l'artisanat, le commerce ou comme chef d'entreprise possède le baccalauréat ou plus. C'est le cas d'un homme sur quatre, soit 12 points de différence. Dans les professions intermédiaires, la différence est la plus forte : 84 % des femmes disposent d'au moins le baccalauréat, 14 points de plus que les hommes. Chez les ouvriers et les employés, 5 points séparent les femmes des hommes et un seul point les sépare chez les cadres et professions intellectuelles supérieures.

La surqualification des Martiniquaises s'explique, en partie, par la progression de leur niveau de formation. Par rapport à 2007, les femmes sont plus diplômées quelle que soit la catégorie socio professionnelle. Cette évolution est particulièrement importante pour les ouvrières : 15 % des ouvrières ont le baccalauréat ou plus en 2011 contre 6 % en 2007. Leur nombre a triplé en cinq ans. La situation des hommes a évolué moins favorablement : 8 % en 2007 et 10 % en 2011.

## Les femmes de 25 ans et plus sont plus fréquemment à temps partiel que les hommes

Temps de travail par âge et par sexe



Champ : Martinique, personnes de 15 à 64 ans (âge au 31 décembre)  
Source : Insee, enquête Emploi Dom 2011

## Le temps partiel est souvent subi pour les femmes

Répartition du temps de travail

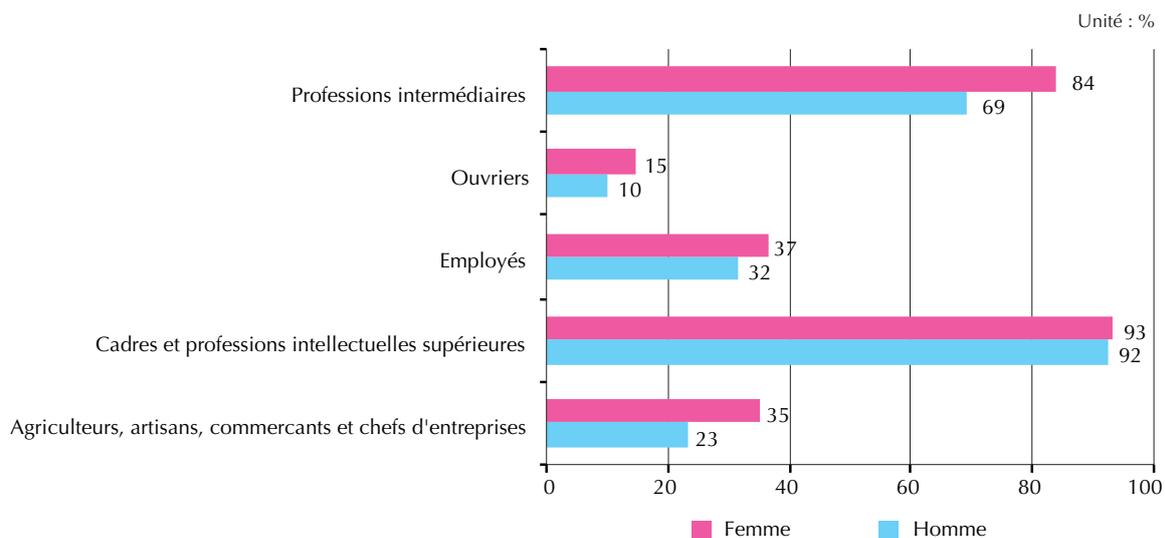
Unité : %

	Temps complet	Temps partiel		Total
		Choisi	Subi	
Femmes	76,0	9,1	14,9	24,0
Hommes	86,7	8,1	5,2	13,3
<b>Ensemble</b>	<b>81,2</b>	<b>8,6</b>	<b>10,2</b>	<b>18,8</b>

Champ : Martinique, personnes de 15 à 64 ans ou plus (âge au 31 décembre)  
Source : Insee, enquête Emploi Dom 2011

## Les femmes sont plus fréquemment surqualifiées sur leur poste

Part des actifs ayant un diplôme égal ou supérieur au baccalauréat par sexe en 2011



Champ : Martinique, personnes de 15 à 64 ans ou plus (âge au 31 décembre)  
Source : Insee, enquête Emploi Dom 2011

## L'emploi informel, une pratique plutôt masculine

En 2010 et 2011, en Martinique 12 600 personnes déclarent avoir travaillé sans être déclaré, soit 5 % de la population des 15-64 ans. Dans cette tranche d'âge, les femmes sont moins nombreuses (4 %) que les hommes (6 %). Six femmes sur dix en emploi informel déclarent qu'il s'agit de leur emploi principal et trois sur dix sont chômeuses ou inactives.

Les Martiniquaises de 25 à 49 ans sont les plus concernées par l'emploi informel avec 5 %. Entre 15 et 24 ans, elles sont deux fois moins nombreuses que dans la tranche supérieure et que leurs homologues masculins

à être concernées. Par ailleurs, l'activité informelle n'est pas concentrée sur certains diplômes. Chez les femmes peu ou pas diplômées le taux d'emploi informel est identique à celui des diplômées.

Les femmes qui travaillent sans être déclarées le font en tant qu'aides familiales (1 400 personnes), indépendantes non immatriculées (1 000 personnes) ou salariées sans fiche de paie et/ou sans contrat de travail (1 200 personnes). Tous les secteurs d'activité ont recours à l'emploi informel mais les femmes y ont particulièrement recours dans les services aux particuliers.

### Pour en savoir plus

Le travail informel, une pratique toujours présente

[http://www.insee.fr/fr/insee\\_regions/martinique/themes/ae\\_bilan/aes74ma/aes74ma\\_art17.pdf](http://www.insee.fr/fr/insee_regions/martinique/themes/ae_bilan/aes74ma/aes74ma_art17.pdf)

## Les femmes sont peu présentes dans l'emploi informel

Les différentes formes d'emploi informel

Unités : nombre et %

	Situation au sens du BIT	Emploi informel principal	Emploi informel secondaire	Personnes sans emploi ayant eu recours à un emploi informel	Total	Ensemble des femmes	Part des femmes de 15 à 64 ans dans l'informel
Actif occupé	63 646	3 777	299	-	4 076	67 722	5,6
Chômeur Inactif	72 701	-	-	1 687	1 687	74 388	2,3
<b>Ensemble</b>	<b>136 347</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 763</b>	<b>142 110</b>	<b>4,1</b>

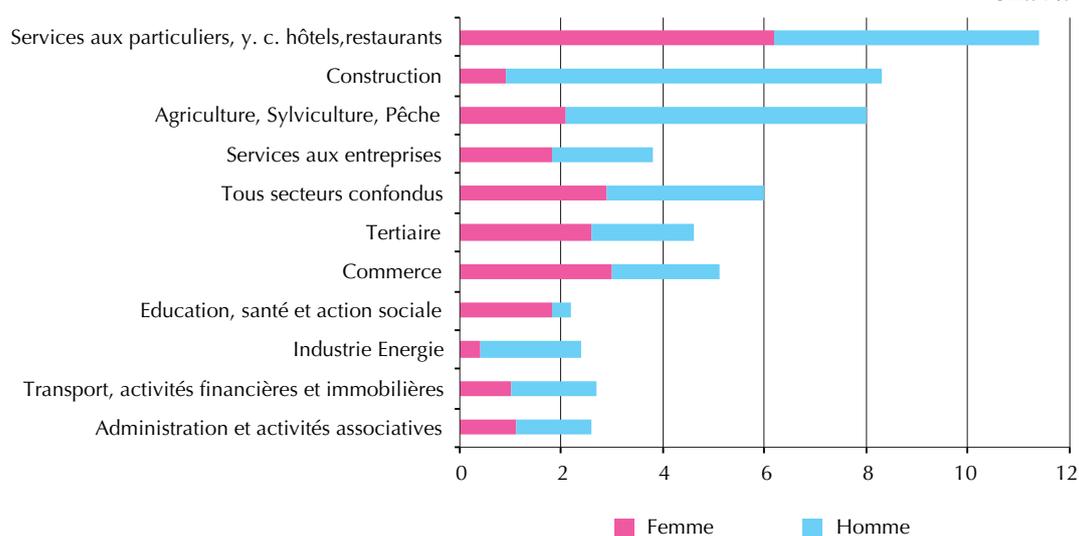
Champ : Martinique, personnes de 15 à 64 ans (âge au 31 décembre) ayant exercé une activité informelle durant les 6 derniers mois

Source : Insee, enquête Emploi DOM 2010-2011

## L'emploi informel dans les services aux particuliers est souvent féminin

L'emploi principal informel par secteur d'activité selon le sexe

Unité : %



Champ : Martinique, actifs occupés de 15 ans à 64 ans (âge au 31 décembre)

Source : Insee, enquête emploi DOM 2010-2011

## Les emplois féminins sont concentrés dans quelques familles professionnelles

**E**n 2007, les huit familles professionnelles les plus représentatives des emplois féminins concentrent 46 % des emplois en Martinique, (38 % au niveau national). Concernant les emplois masculins, ce taux est de 34 %.

Les femmes titulaires de diplômes de l'enseignement supérieur exercent majoritairement (60%) comme enseignantes et infirmières ou sages-femmes). Les non diplômées ont accès aux emplois peu qualifiés tels qu'agents d'entretien (59 %) et aides ménagères (58 %).

### Contrat pour la mixité des emplois et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Le décret n° 2011-1830 du 6 décembre 2011 crée le contrat pour la mixité des emplois et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en fusionnant deux dispositifs d'aides financières : le contrat pour l'égalité professionnelle et le contrat pour la mixité des emplois qui sont donc supprimés.

Les contrats pour la mixité des emplois et les contrats pour l'égalité professionnelle qui étaient en cours lors de l'entrée en vigueur du décret ne sont pas remis en cause et ont vocation à se poursuivre jusqu'à leur terme sans changement.

Le contrat pour la mixité des emplois et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes vise à favoriser la diversification des emplois occupés par les femmes et leur promotion dans l'entreprise dans l'objectif de réduire les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes. Il trouve son fondement dans l'article L.1142-4 du code du travail qui autorise des mesures temporaires prises au seul bénéfice des femmes, visant à établir l'égalité entre les femmes et les hommes, en particulier en remédiant aux inégalités de fait dont font l'objet les femmes, par des mesures réglementaires prises dans les domaines du recrutement, de la formation, de la promotion, et de l'amélioration des conditions de travail. Ce contrat est géré par la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité.

## Les huit premières activités exercées par les femmes

Unité : %

Libellé de la profession	Part dans l'emploi des femmes
Agents d'entretien	9,3
Employées administratifs de la fonction publique (catégorie C et assimilés)	7,9
Enseignantes	7,9
Aides à domicile et aides ménagères	5,0
Vendeuses	4,8
Infirmières, sages-femmes	4,0
Secrétaires	4,0
Professionnelles de l'action culturelle, sportive et surveillantes	3,5
Huit premières activités de martinique	46,5
Huit premières activités de france métropolitaine	38,4

Source : Insee - Recensement de la population

## Les huit premières activités exercées par les hommes

Unité : %

Libellé de la profession	Part dans l'emploi des hommes
Conducteurs de véhicules	6,5
Enseignants	4,7
Maraîchers, jardiniers, viticulteurs	4,6
Ouvriers qualifiés du second œuvre du bâtiment	4,1
Ouvriers qualifiés du gros œuvre du bâtiment	3,9
Armée, police, pompiers	3,5
Agents d'entretien	3,4
Ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment, des travaux publics, du béton et de l'extraction	3,0
Huit premières activités de Martinique	33,8

Source : Insee - Recensement de la population

## 31 % des nouvelles entreprises sont dirigés par une femme

En 2006, 3 070 entreprises ont été créées en Martinique. Ceci représente 1,1 % des créations d'entreprises française alors que la Martinique ne regroupe que 0,6 % de la population nationale. 31 % des créateurs d'entreprises sont des femmes, soit deux points de plus qu'en moyenne nationale. Sur les 26 régions françaises, la Martinique arrive au 4ème rang pour la part des femmes parmi les créateurs.

Les jeunes Martiniquaises créent une entreprise plus facilement que les jeunes Martiniquais. En effet, 21 % des femmes entrepreneuses ont moins de 30 ans pour 16 % des hommes.

Une femme sur quatre crée seule son entreprise. C'est le cas d'un homme sur trois. De plus, les femmes font appel à leurs proches plus souvent que les hommes : 52 % des créatrices en Martinique ont été conseillées par des membres de leur famille. Plus particulièrement, 25 % des femmes ont été aidées par leur conjoint. Les hommes et les femmes ont recours aux organismes d'aide à la création dans les mêmes proportions.

Les femmes à l'origine des créations d'entreprises sont plus diplômées que les hommes : quatre créatrices sur dix sont diplômées du supérieur, c'est le cas de trois hommes sur dix et seulement 12 % des créatrices d'en-

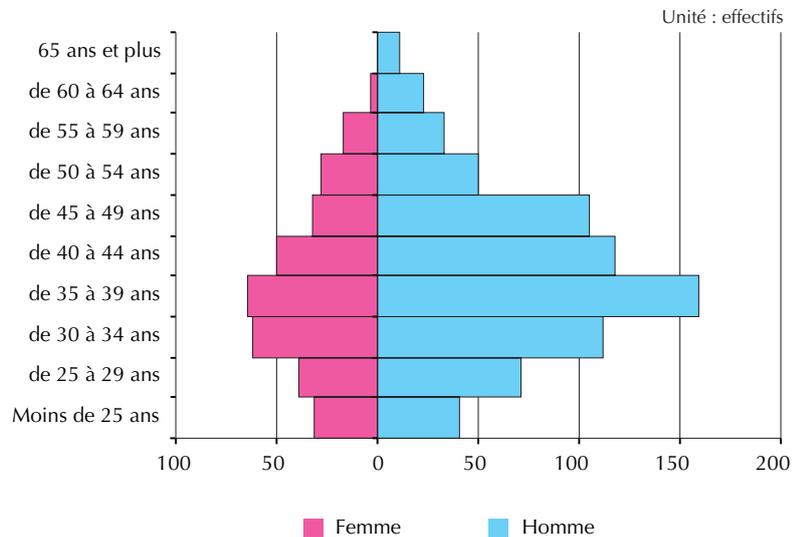
treprise n'ont aucun diplôme contre 16 % des créateurs. Comme pour les hommes, environ 87 % des entreprises créées par des femmes emploient une à deux personnes.

Presque six créations féminines d'entreprises sur dix atteignent leur 3ème anniversaire, contre un peu plus de sept sur dix pour les créations masculines. Cette différence résulte pour partie d'un effet de structure : les femmes ne créent pas les entreprises dans les mêmes activités que les hommes. La moitié des entreprises créées en 2006 par les hommes l'étaient dans le domaine du commerce, de la réparation d'automobiles et de motocycles et la construction. Seulement 34 % des créatrices se sont lancées dans ces secteurs. Des activités qui semblent typiquement masculines comme les transports et l'entreposage ont attiré 5 % des créateurs et seulement 1 % des créatrices. A contrario, des activités considérées comme féminines telles la santé et l'action sociale ont attiré 12 % des femmes contre 2 % des hommes.

Au moment de la création de leur entreprise, 62 % des créatrices d'entreprise vivaient en couple contre 70 % des hommes. Parmi les créatrices, 57 % avaient au moins un enfant à charge contre 56 % des hommes. La situation familiale semble peu influencer sur la survie de l'entreprise.

## Les femmes sont moins nombreuses à entreprendre quel que soit l'âge

Pyramide des âges des créateurs d'entreprises en Martinique

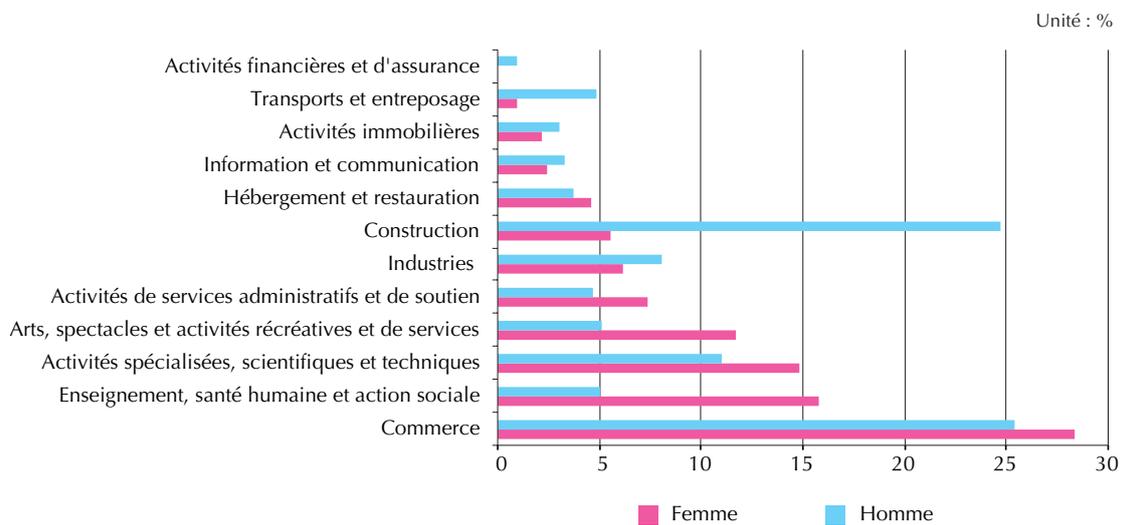


Champ : entreprises des secteurs de l'industrie, de la construction, du commerce, et des services (ICS)

Source : Insee, Enquête SINE 2006

## Les créations féminines sont concentrées sur certains secteurs

Taux de création par secteur d'activité



Source Insee - Enquête SINE 2006

## Le chômage touche davantage les femmes et à tous les âges

Le manque d'emploi conduit à un niveau de chômage élevé. De 2002 à 2011, le nombre de chômeurs ne cesse d'augmenter. Sur cette période, le taux de chômage est supérieur à 20 %. Cette évolution est défavorable aux Martiniquaises. Toutefois, l'écart entre les hommes et les femmes se resserre : 6 points en 2002, 4 points en 2011.

La situation des moins de 25 ans est la plus préoccupante. En effet le taux de chômage y est cinq à sept fois supérieur à celui des plus âgés. Les difficultés d'accès à l'emploi sont aussi réelles pour les jeunes femmes. Entre 2010 et 2011, le taux de chômage des jeunes femmes a augmenté de 2 points tandis que celui des jeunes hommes a reculé de 5 points.

De nombreuses femmes restent en marge du marché du travail, 1,5 à 2 fois plus que les hommes. Les femmes de 25 à 49 ans sont plus exposées au halo du chômage : 7 % en 2002 et 3 % pour les hommes ; 11 % en 2010 et 7 % pour les hommes.

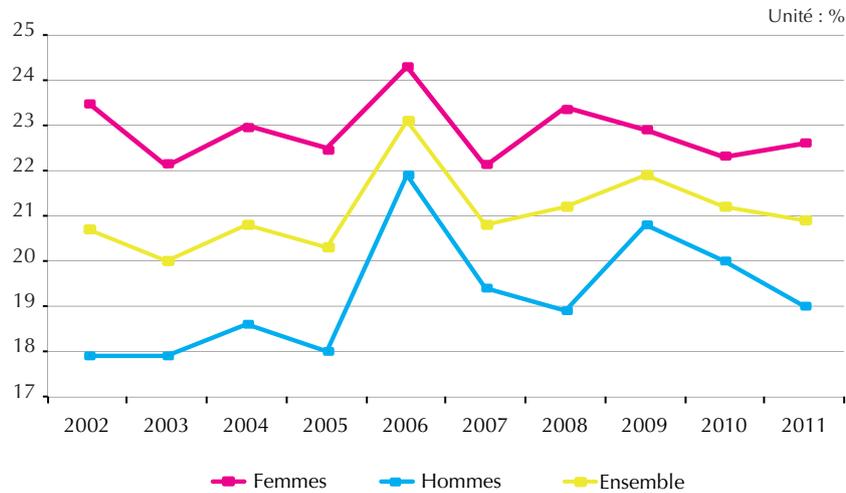
La première motivation des femmes qui recherchent un autre emploi est d'obtenir de meilleures conditions de rémunération. Cette attente est de plus en plus forte. En 2007, presque la moitié des femmes souhaitaient changer de poste pour ce motif. En 2011, c'est le cas de 56 % des femmes. La deuxième motivation est d'occuper un poste plus intéressant ou correspondant mieux à sa qualification : cela concerne 16 % des femmes et 18 % des hommes.

## Le halo autour du chômage

Le halo autour du chômage est constitué de personnes qui sont sans emploi et souhaitent travailler. Elles sont classées en inactivité et non au chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) parce qu'elles ne sont pas disponibles dans les deux semaines et/ou elles ne recherchent pas effectivement un emploi.

## Les femmes plus souvent au chômage

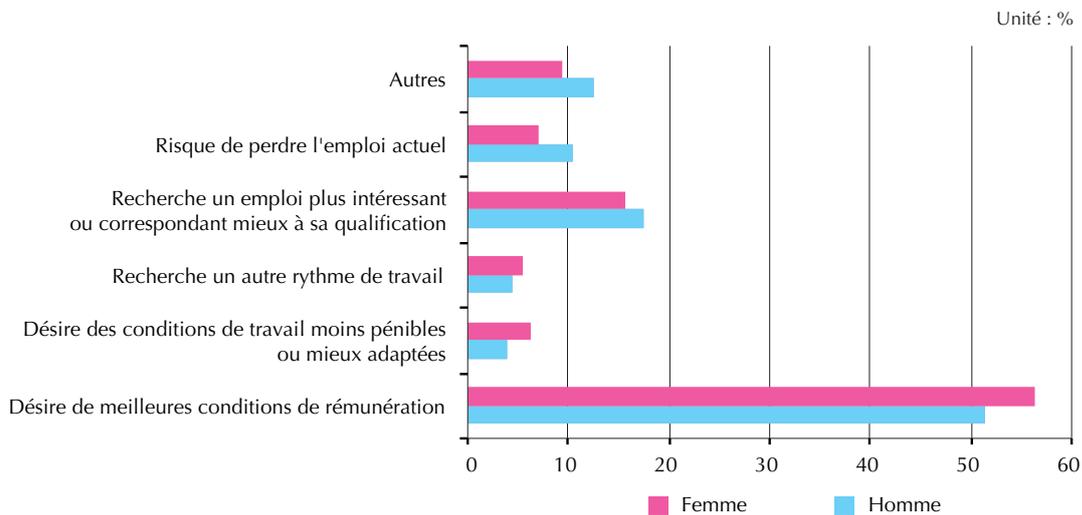
Évolution du taux de chômage au sens du Bureau international du travail



Champ : Martinique, personnes de 15 ans à 64 ans (âge au 31 décembre)  
 Source : Insee, enquêtes emploi DOM

## Changement d'emploi pour un meilleur salaire

Les raisons de la recherche d'un autre emploi par sexe en 2011



Champ : Martinique, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus (âge au 31 décembre)  
 Source : Insee, enquête Emploi DOM 2011

## Les femmes restent plus longtemps au chômage

De fin 2008 à 2011, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, B, C a fortement augmenté. Cette hausse touche davantage les hommes. Sur la période, les femmes sont près de 3 800 de plus en demande d'emploi alors que pour les hommes l'augmentation est de 4 400. Cependant sur le stock des demandes d'emploi, six demandes d'inscription sur dix concernent les femmes.

La plus forte proportion de femmes inscrites à Pôle emploi s'explique aussi pour partie par la plus longue durée de leur période de recherche d'emploi. En 2010, sept femmes sur dix sont au chômage de longue durée (un an ou plus). Dans le même temps, elles sont 40 % à percevoir une indemnité chômage, pour 50 % des hommes.

La situation des femmes est rendue plus difficile sur le marché de l'emploi au regard des postes proposés et de leurs attentes. La moitié des demandeuses se concentre sur dix métiers, d'ailleurs pourvus essentiellement par

des femmes. Parmi les métiers qu'elles recherchent le plus, quatre seulement se trouvent dans les dix les plus fréquemment proposés par Pôle Emploi.

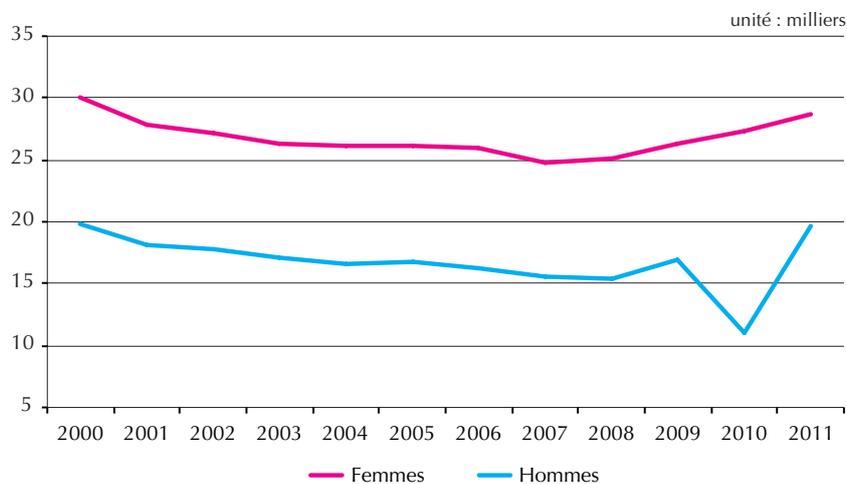
Par rapport à une personne sans diplôme, âgée de 25 à 49 ans, sans enfant, et seule à travailler dans le ménage, avoir un enfant de moins de 6 ans diminue la probabilité d'être en emploi pour une femme, mais l'augmente pour un homme, toute chose égale par ailleurs. A contrario, avoir des enfants de plus de 6 ans n'a d'impact significatif sur aucun des deux sexes.

Être âgé de moins de 25 ans réduit plus fortement la probabilité d'être en emploi pour les femmes. La poursuite d'études longues, plus fréquente chez les femmes, explique ce différentiel.

A l'inverse, l'absence de permis de conduire à une incidence négative plus marquée sur l'emploi des hommes. Enfin, les diplômes sont nettement mieux valorisés par la population masculine : ils accroissent la probabilité d'être en emploi bien plus que chez les femmes.

## Davantage de femmes inscrites à Pôle emploi

Évolution du taux de chômage au sens du Bureau international du travail



Source : STMT - Pôle emploi, Dares

## Les demandeuses ne recherchent pas les postes les plus fréquemment proposés

Nombre de postes proposés par le Pôle Emploi pour les dix métiers les plus demandés par les femmes en 2011

Unité : nombre

	Rang dans les postes proposés par le Pôle emploi	Nombre de postes proposés
Services domestiques	5	379
Assistance auprès d'adultes	20	163
Secrétariat	8	291
Assistance auprès d'enfants	19	164
Nettoyage de locaux	7	322
Vente en habillement et accessoires de la personne	30	114
Personnel de caisse	17	171
Animation de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents	3	493
Comptabilité	16	175
Mise en rayon libre-service	11	205
<b>Ensemble des postes proposés</b>	<b>-</b>	<b>12 149</b>

Source : Pôle Emploi

## Revenus et niveau de vie

### Des écarts de salaires marqués par les conditions d'emploi des femmes

**G**lobalement, l'écart de salaire horaire brut entre hommes et femmes est de 10 % en faveur des hommes. Plus précisément, des écarts de salaire se retrouvent quelle que soit la catégorie socio professionnelle (CSP) retenue et toujours à l'avantage des hommes. Selon les CSP, les écarts les plus importants concernent les cadres et les professions intermédiaires. Pour les employés et ouvriers, le salaire horaire est fréquemment proche du Smic, ce qui conduit à une plus grande homogénéité des rémunérations. Par secteur d'activité, les disparités les plus importantes concernent les services marchands et non marchands. Dans la construction, la forte proportion de femmes cadres conduit à des salaires horaires presque identiques.

Le passage du salaire horaire au salaire annuel brut conduit systématiquement à des écarts de rémunération plus importants et toujours en faveur des hommes, les femmes étant davantage concernées par les durées d'emploi incomplètes sur l'année, qu'il s'agisse de temps partiel ou de contrats courts.

La loi du 23 mars 2006 sur l'égalité salariale entre les hommes et les femmes vise à résorber les écarts de rémunération en imposant aux entreprises et aux branches professionnelles l'obligation de négocier pour définir et programmer des mesures de nature à supprimer ces écarts, sur la base d'un diagnostic de la situation comparée des femmes et des hommes.

La loi du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites renforce ces dispositifs : elle prévoit, à partir du 1er janvier 2012, une sanction financière pouvant aller jusqu'à 1 % de la masse salariale vis à vis des entreprises qui n'auront pas un accord collectif ou un plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle comprenant des objectifs de progression et des indicateurs associés. En outre, la publicité du plan d'action devra être assurée par l'affichage dans l'entreprise, insertion sur le site internet de l'entreprise et communication à toute personne qui en fait la demande.

#### Pour en savoir plus

CIRCULAIRE N° DGCS/SDFE/B3/2012/77 du 17 février 2012 relative aux conditions d'application du contrat pour la mixité des emplois et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes prévu par décret n°2011-1830 du 6 décembre 2011.

## Des écarts de salaire entre homme et femmes plus importants sur le salaire annuel

*Salaires horaires et annuels bruts par catégorie sociale*

Unités : euros et %

	Salaire brut horaire			Salaire brut annuel		
	Homme	Femme	Ecart H/F	Homme	Femme	Ecart H/F
Artisans commerçants, chefs d'entreprise	37,4	24,5	52,9	63 634	38 399	65,7
Cadres	33,2	27,2	22,4	54 217	43 753	23,9
Professions intermédiaires	20,3	18,7	8,5	32 441	29 179	11,2
Employés	13,4	12,3	8,6	19 799	15 980	23,9
Ouvriers	12,7	10,9	16,6	17 252	12 638	36,5
<b>Ensemble</b>	<b>16,5</b>	<b>15,0</b>	<b>10,0</b>	<b>24 745</b>	<b>21 309</b>	<b>16,1</b>

Champ : Ensemble des salariés

Source : Dads 2009 Martinique

*Salaires horaires et annuels bruts par secteurs d'activité*

Unités : euros et %

	Salaire brut horaire			Salaire brut annuel		
	Homme	Femme	Ecart H/F	Homme	Femme	Ecart H/F
Agriculture, sylviculture et pêche	10,8	10,7	0,6	15 654	15 024	4,2
Industries	16,4	14,5	13,2	25 676	21 399	20,0
Construction	14,6	14,7	-0,2	19 111	19 622	-2,6
Commerce, transports, héberg. et restauration	15,3	13,1	17,0	23 489	17 950	30,9
Autres services marchands	16,3	13,3	22,5	21 670	15 327	41,4
Administration publique	19,5	16,9	15,3	31 600	25 985	21,6
<b>Ensemble</b>	<b>16,5</b>	<b>15,0</b>	<b>10,0</b>	<b>24 745</b>	<b>21 309</b>	<b>16,1</b>

Champ : Ensemble des salariés

Source : Dads 2009 Martinique

## Un salaire horaire plus faible pour les salariés à temps partiel

*Salaire horaire brut selon les conditions d'emploi*

Unités : nombre et euros

	Hommes		Femmes	
	Effectif	Salaire horaire	Effectif	Salaire horaire
Temps plein	57 159	17,1	53 296	16,6
Travailleurs à domicile	234	9,9	4 232	8,9
Faible temps partiel	2 180	13,4	3 248	11,3
Temps partiel	7 311	13,2	14 829	12,0
<b>Ensemble</b>	<b>66 884</b>	<b>16,5</b>	<b>75 605</b>	<b>15,0</b>

Champ : Ensemble des salariés

Source : Dads 2009 Martinique

## Des écarts de salaire qui ne sont pas uniquement liés à des effets de structure

En tenant compte des effets de structure, les écarts de rémunération par catégorie sociale, selon la nature de contrat de travail et la taille de l'établissement employeur, sont du même ordre que ceux précédemment observés. Néanmoins exercer des fonctions d'encadre-

ment conduit à un supplément de rémunération de près de 8 % entre hommes et femmes.

En contrôlant tous ces effets de structure potentiels, il subsiste un écart de rémunération de près de 6 % en faveur des hommes.

### Un écart moindre dans les établissements de 10 à 19 postes

*Salaires horaires et annuels bruts par taille d'établissement*

Unités : euros et %

	Salaire brut horaire			Salaire brut annuel		
	Homme	Femme	Ecart H/F	Homme	Femme	Ecart H/F
0 poste	13,0	12,3	5,5	9 287	7 510	23,7
1 à 4 postes	13,2	12,4	7,1	17 463	15 875	10,0
5 à 9 postes	14,8	14,1	4,3	21 562	20 508	5,1
10 à 19 postes	15,6	15,5	0,6	23 079	22 827	1,1
20 à 49 postes	16,9	16,1	5,0	26 361	23 720	11,1
50 à 99 postes	18,0	16,8	7,0	27 634	24 575	12,4
100 à 249 postes	19,9	17,0	17,0	31 994	25 658	24,7
250 à 499 postes	16,8	14,4	16,7	27 312	21 029	29,9
500 à 999 postes	19,3	18,0	6,9	32 810	30 317	8,2
1 000 à 1 999 postes	17,0	14,8	14,8	24 461	20 790	17,7
2 000 postes et plus	18,5	17,6	5,0	32 241	30 327	6,3
<b>Ensemble</b>	<b>16,5</b>	<b>15,0</b>	<b>10,0</b>	<b>24 745</b>	<b>21 309</b>	<b>16,1</b>

Champ : Ensemble des salariés

Source : Dads 2009 Martinique

## Les femmes sont pénalisées à la retraite

Plus des deux-tiers des femmes âgées de 60 ans ou plus perçoivent un revenu fiscal annuel inférieur ou égal à 20 000 euros contre moins de 45% des hommes dans cette même tranche d'âge. Même si la situation des femmes s'est grandement améliorée, des écarts subsistent, se cumulent sur la vie active et conduisent à des écarts de niveau de vie conséquents à l'âge de la retraite.

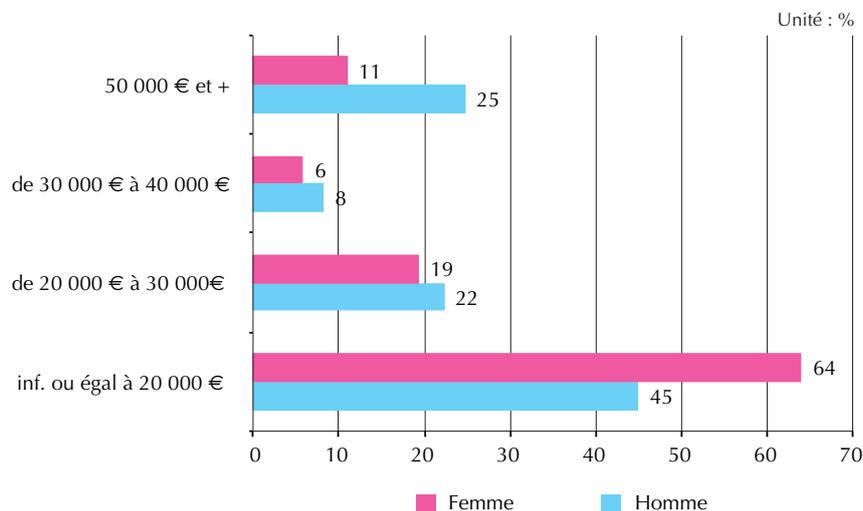
Spécificité martiniquaise, la part des bénéficiaires du minimum vieillesse parmi les plus de 60 ans est très supérieure à la moyenne de la France métropolitaine : 27 % de la population âgée de 60 ans et plus perçoit cette allocation 4 % en France métropolitaine. Cette proportion s'élève à 29 % pour les femmes, 24 % pour les hommes et plus de la moitié des bénéficiaires sont des femmes seules.

## L'allocation de solidarité aux personnes âgées

L'allocation différentielle unique, appelée allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA), garantit un revenu minimum à toute personne âgée de 65 ans et plus résidant en France. En cas d'invalidité ou d'inaptitude les personnes peuvent y prétendre dès 60 ans. Il est connu sous le nom de minimum vieillesse. Son montant est fixé à 777,16 euros par mois au 1<sup>er</sup> avril 2012 pour une personne seule et à 1 237 euros par mois pour un couple. L'ayant droit perçoit la différence entre ce montant de référence et ses revenus effectifs.

## Les femmes de 60 ans et plus perçoivent des revenus nettement inférieurs à ceux des hommes

Revenus annuels par sexe des personnes âgées de 60 ans et plus



Champ : Ménages vivant en logement ordinaire dont le référent fiscal a 60 ans ou plus et dont le revenu déclaré est positif ou nul en 2008  
Source : Revenus Fiscaux Localisées

## Les familles monoparentales sont les plus exposées à la pauvreté

Lorsqu'ils vivent seuls, les hommes et les femmes sont exposés au même risque de pauvreté, plus grand que celui observé au sein des couples. Le risque devient encore plus élevé pour les familles monoparentales : près du tiers de ces familles vivent sous le seuil de bas revenus. Dans neuf cas sur dix, c'est une femme qui est à la tête d'une famille monoparentale. Une femme vivant en couple et sans enfant a quatre fois moins de risque d'être dans une famille aux revenus modestes. Quant aux femmes vivant seules, 22 % sont dans le bas de l'échelle des revenus.

Conséquence de la forte proportion de femme subissant les durées incomplètes d'emploi, la pauvreté laborieuse est nettement plus présente chez les femmes. Par ailleurs, les femmes retraitées sont également deux fois plus présentes sous le seuil de bas revenus que leurs homologues masculins.

Compte tenu de cette situation économique, les femmes sont les principales bénéficiaires des minima sociaux. Fin 2011, la Martinique compte 94 727 allocataires de minima sociaux dont 41,1% bénéficie du revenu minimum d'insertion (RSA). La plupart des allocataires du RSA vivent seuls (avec ou sans enfant),

les situations de couple ne constituant que 7,6 % de l'ensemble. La population féminine y est majoritairement représentée avec 59,4 % des bénéficiaires. Près de 70 % d'entre elles assument seules la charge d'un ou plusieurs enfants. Plus de quatre allocataires du RSA sur cinq sont d'anciens bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (RMI) ou de l'allocation de parent isolé (API). Finalement, environ un allocataire du RSA sur cinq est en situation d'emploi et cette proportion est identique pour les deux sexes.

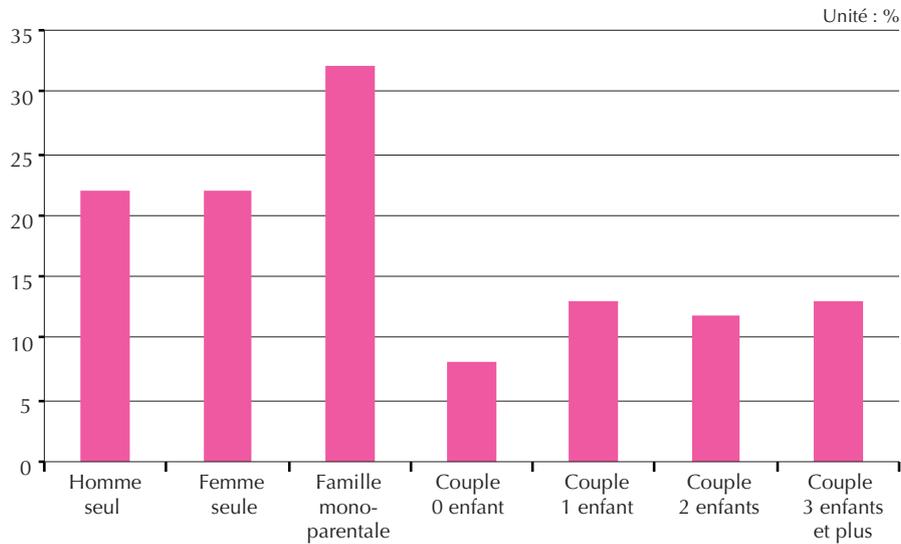
Face à la forte augmentation du prix des logements et des difficultés à se loger, les allocations logement ne cessent de croître, tant pour les femmes que pour les hommes. Les conditions d'attribution conduisent les femmes seules avec enfants à être davantage concernées. L'aide principale qui leur est octroyée est l'allocation familiale au logement. Cette allocation est une aide financière versée pour réduire le montant de leur loyer ou de leurs mensualités d'emprunt. Elle est attribuée selon la nature du logement et la composition de la famille. Entre 2002 et 2009, le nombre de femmes bénéficiant de cette aide a augmenté de 84 %. En 2009, sept femmes sur dix bénéficient de cette allocation.

## Taux de bas revenus

Le taux de bas revenus est un indicateur d'inégalité relative des revenus. Il indique la proportion de ménages se situant dans le bas de la distribution des revenus. Le taux de bas revenus est égal à 60 % du revenu annuel médian par unité de consommation. Il est calculé à partir de l'enquête Budget de famille dans les Départements Français d'Amérique. Comme le revenu est mesuré au niveau du ménage, il n'est pas possible de décliner le taux de bas revenus par sexe.

## Davantage de bas revenus dans les familles monoparentales

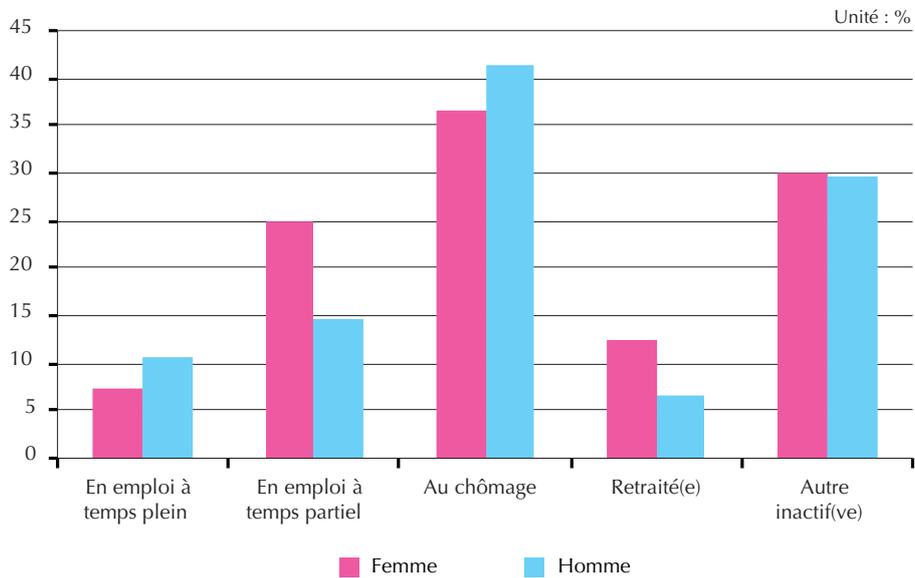
Taux de bas revenus par type de famille



Source : Insee - Enquête Budget de famille 2006

## Plus de travailleurs pauvres chez les femmes à cause du temps partiel

Proportion de personnes vivant sous le seuil de pauvreté selon l'activité



Source : Enquête Budget de Famille 2006

## Femmes et santé

### Une femme sur deux utilise un moyen contraceptif

La moitié des Martiniquaises âgées de 16 à 49 ans déclarent utiliser un moyen contraceptif. Elles ont principalement recours à la pilule ( 60% ) et au stérilet (25% ).

En Martinique, le nombre d'interruptions volontaires de grossesse (IVG) est de 20,2 pour 1 000 femmes en âge de procréer (de 15 à 49 ans). Ce taux est l'un des plus élevés des départements français avec une moyenne nationale de 14,5. Toutefois, ce taux reste inférieur aux 30,8 observés dans l'ensemble de la région Antilles-Guyane. En 2010, plus de 2 100 IVG ont été réalisées par les établissements de santé agréés de Martinique. Dans ce département, une conception sur trois se termine par une IVG depuis 2000.

En 2010, 61 % des femmes ayant eu recours à l'IVG en Martinique avaient déjà au moins un enfant : 28 % en avaient un, 18 % en avaient deux et 15 % en avaient au moins trois. De plus, 40% des femmes qui ont recours à l'IVG avaient déjà effectué une IVG précédemment.

Près des trois quarts des IVG sont pratiquées sur des femmes de 18 à 35 ans. L'âge moyen des femmes ayant eu recours à l'IVG est de 27 ans. Par ailleurs, 9 % des martiniquaises pratiquant un IVG sont mineures en 2011 et ce nombre est en augmentation par rapport à 2010.

Quatre femmes sur cinq ayant eu recours à l'IVG sont originaires de Martinique et y résident alors que 12 % des IVG sont pratiquées sur des femmes nées en France Métropolitaine.

Le taux de femmes ayant une contraception au moment d'une IVG n'est pas connu à la Martinique. Néanmoins, l'étude sociologique réalisée en mai 2004 auprès des femmes ayant recours à l'IVG en Martinique laisse en-

trevoir des similitudes avec la France métropolitaine. Sur les raisons des échecs et absences de contraception coexistent l'ambivalence du désir de grossesse, la non-reconnaissance parentale de la sexualité des mineures, et l'inadaptation de la méthode utilisée aux conditions de vie

La raison du recours à l'IVG est essentiellement une condition socio-affective perçue par la femme comme peu favorable à l'accueil d'un enfant. Il s'agit d'un âge jugé trop jeune pour un engagement dans la fonction parentale, une trajectoire sociale et professionnelle difficile au moment de la grossesse ou un géniteur qui ne peut ou ne veut pas être père. Le parcours des femmes rencontrées dans cette étude sociologique révèle une autre souffrance, en lien avec la réprobation religieuse de l'avortement.

L'absence d'implication des hommes, ressentie par la plupart des professionnels de santé, est confirmée par les trajectoires des différentes femmes entendues dans cette étude. Ainsi, la décision d'avorter est le plus souvent une décision personnelle. Il semble toutefois que chez les adolescentes, le partenaire soit plus présent lors de la prise et de la mise en œuvre de la décision. Finalement, l'effort contraceptif semble le plus souvent supporté par les femmes, qui ont exprimé leur lassitude et leurs réticences à assumer seules la charge permanente de la contraception.

L'enquête Escal est une enquête sur la santé et les comportements alimentaires. Elle fut menée en 2003 par l'Observatoire de la santé de la Martinique. ESCAL est la première enquête permettant d'estimer la prévalence de certaines pathologies dans la population générale martiniquaise.

# Une vigilance nécessaire pour un meilleur accès aux droits et respect de la personne

## La pilule, le moyen de contraception privilégié

Répartition des différents moyens de contraception

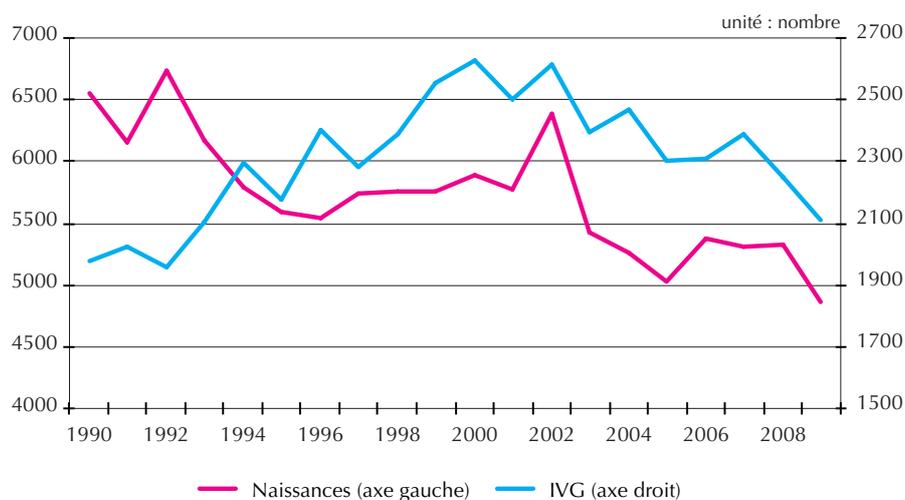
Unité : %

	Femmes utilisant un moyen de contraception	Ensemble des femmes de 16 à 49 ans
Pilule	58	29
Stérilet	25	12
Préservatif	9	5
Autres méthodes	8	4
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>50</b>

Source : Enquête ESCAL 2003

## Des interruptions volontaires de grossesse très liées au nombre de naissances

Interruptions volontaires de grossesses et naissances



Source : ARS

# Une vigilance nécessaire pour un meilleur accès aux droits et respect de la personne

## Les femmes sont plus sujettes à l'hypertension et au diabète

En 2009, 1 293 femmes sont décédées en Martinique. Les deux premières causes de mortalités des martiniquaises sont les maladies de l'appareil circulatoire et des tumeurs. Le constat est identique chez les hommes. Les décès dus aux maladies endocriniennes, nutritionnelles et métaboliques et les symptômes et états morbides mal définis affectent plus fréquemment les femmes. En Martinique, ces deux types de pathologie représentent plus de la moitié des décès en 2009.

Les causes externes de blessure et d'empoisonnement ont causé la mort de deux hommes pour une femme tout comme les troubles mentaux et du comportement. Plus particulièrement, lorsqu'un trouble mental ou du comportement a pour origine l'abus d'alcool, les femmes ne sont concernées que dans 5 % des cas.

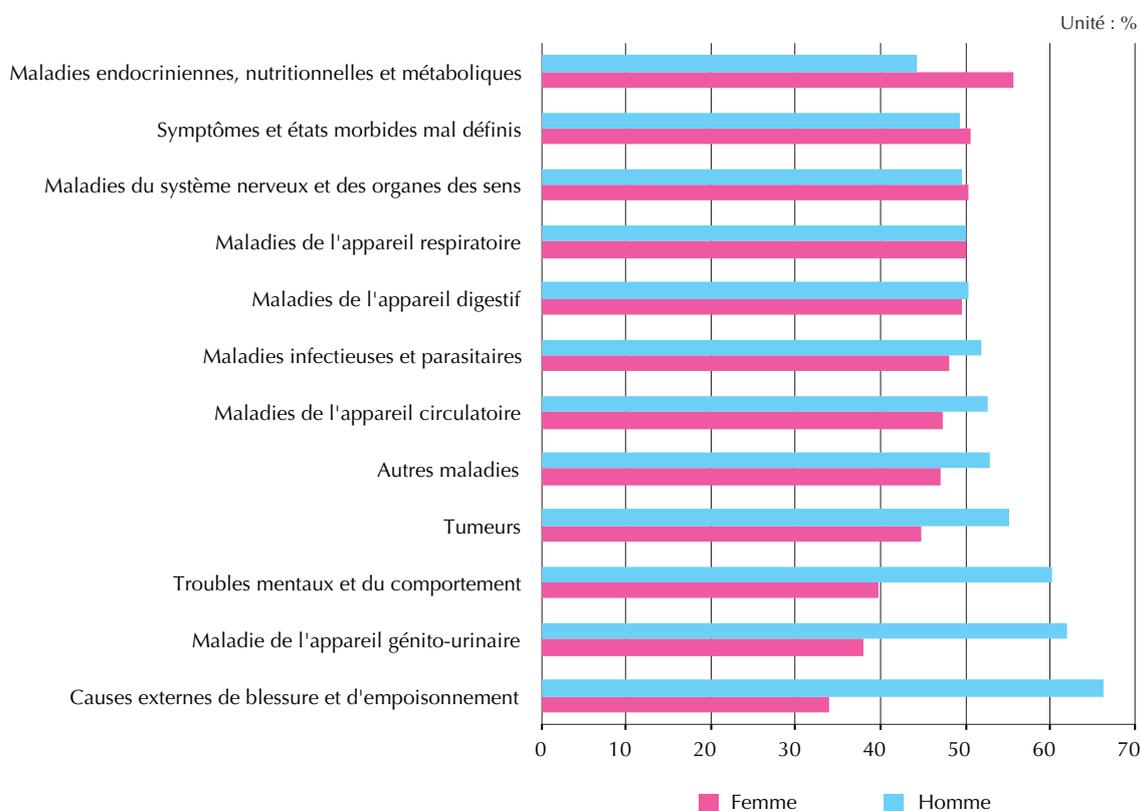
Selon les définitions internationales, un martiniquais sur trois est en surpoids et un sur cinq est obèse. Si ce phénomène de surpoids touche autant les hommes que les femmes, l'obésité est néanmoins plus fréquente chez les femmes (26 % contre 14 %). Plus d'une martiniquaise sur 2 est en surcharge pondérale et plus d'une sur 4 est obèse.

Les femmes sont plus sujettes à l'hypertension que les hommes. Une femme sur quatre en souffre contre un homme sur cinq. Toutefois, les femmes sont plus fréquemment traitées : 84 % contre 55 % pour les hommes. La proportion de femmes qui déclarent être diabétiques est de 8 %, alors que celle des hommes est de 5 %. Enfin, 5 % des femmes sont des fumeuses régulières contre 15 % des hommes.

# Une vigilance nécessaire pour un meilleur accès aux droits et respect de la personne

## Causes de mortalité en Martinique en 2009

Des causes de mortalité différenciées par sexe



Lecture : Parmi les décès dus à des causes externes de blessure et d'empoisonnement, 34 % concernent des femmes, et 66 % des hommes  
Source : Inserm

# Une vigilance nécessaire pour un meilleur accès aux droits et respect de la personne

## Le handicap est moins souvent reconnu pour les femmes

En Martinique, 17 % des personnes sont concernées par une forme de handicap. Ce taux est proche de celui de la France métropolitaine (16 %). L'âge est un élément déterminant quant à l'apparition d'un handicap. Dans leurs activités quotidiennes, les personnes en situation de handicap sont majoritairement assistées par un de leurs proches.

Le handicap est plus souvent reconnu officiellement chez les hommes que chez les femmes. La plus forte présence des hommes sur le marché du travail, notamment pour les anciennes générations, explique pour partie cet écart. Pour les femmes, les formes de handicap les plus fréquentes sont la conséquence de l'âge avancé : difficultés à sortir du domicile, nécessité de recourir à une aide humaine, etc.

Les femmes constituent 55 % de la population handicapée martiniquaise, soit 36 000 personnes. Les femmes handicapées sont en moyenne plus âgées (60 ans) que leurs homologues masculins (52 ans) et vivent plus souvent seules. Ainsi, 7 femmes sur 10 sont seules, contre la moitié des handicapés masculins. Un tiers des handicapées reconnues en Martinique bénéficient d'une aide technique du type fauteuil roulant ou prothèse. Seul un quart des femmes reconnues handicapées reçoivent une aide humaine dans leur vie quotidienne.

En Martinique, les jeunes femmes ressentent un meilleur état de santé que les hommes du même âge. Cependant, ce sentiment se dégrade rapidement avec l'âge, et davantage chez les femmes que chez les hommes. La même tendance s'observe au niveau national, mais avec un différentiel homme/femme nettement plus faible.

### La définition légale du handicap

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), le handicap ne doit pas être associé à une maladie, au sens strict du vocabulaire médical. La nouvelle loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées définit de façon précise, ce qui caractérise une situation de handicap : « Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société, subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicapé ou d'un trouble de santé invalidant. »

Les situations de handicap résultent de l'interaction entre l'état de santé ou les limitations fonctionnelles d'une personne et des facteurs environnementaux.

Le concept de handicap est une notion complexe. Le handicap peut revêtir différentes formes et s'exprimer de façons très variées. Pour cerner la notion de handicap, trois approches complémentaires sont proposées : le handicap ressenti (tel que la personne le vit et le déclare), le handicap identifié (le fait de présenter un caractère manifeste de handicap, tel fauteuil roulant ou cécité), et le handicap reconnu (par une administration civile ou militaire, le versement d'une allocation spécifique, etc.).

### Pour en savoir plus

Handicap, incapacité ou dépendance reconnu administrativement, ressenti ou identifié

[http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg\\_id=20&ref\\_id=15901&page=alapage/alap328/alap328\\_encad1.htm](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=20&ref_id=15901&page=alapage/alap328/alap328_encad1.htm)

# Une vigilance nécessaire pour un meilleur accès aux droits et respect de la personne

## Un handicap féminin moins reconnu

Part de personnes handicapées selon les différentes approches en Martinique

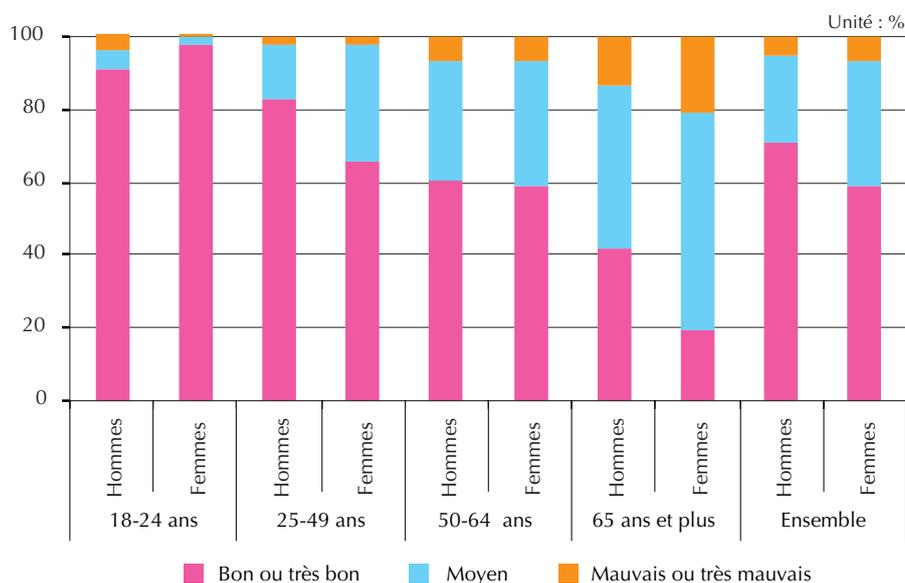
Unité : %

	Femmes	Hommes	Ensemble de la population
Etre reconnu officiellement handicapé	3,2	5,2	4,2
Recourir à une canne, une prothèse, ou une autre aide technique	3,4	2,6	3,1
Recourir à une aide humaine	3,6	3,0	3,4
Rencontrer des difficultés pour sortir du domicile	7,2	5,2	6,2
Ressentir un handicap	7,3	9,0	8,1
Rencontrer des difficultés de concentration	8,1	6,4	7,5
Rencontrer des difficultés pour se souvenir de choses importantes	13,5	8,5	11,1
Rencontrer des difficultés auditives	7,1	5,3	6,2

Source : Insee - Enquête Handicap santé 2008

## L'état de santé perçu se détériore plus rapidement chez les femmes avec l'âge

État de santé général perçu : « Comment est votre état de santé en général ? »



Champ : Martiniquais de 18 ans et plus vivant à leur domicile en 2008

Source : Enquête Handicap santé 2008, volet « Ménages », Insee

# Une vigilance nécessaire pour un meilleur accès aux droits et respect de la personne

## Les actes de violences concernent majoritairement les hommes

En 2008, 745 personnes sont détenues en Martinique et les femmes représentent seulement 2 % de la population carcérale. Par ailleurs, sur les 15 femmes emprisonnées, 9 ont entre 15 et 29 ans. Quel que soit le cadre considéré, les auteurs des faits délictueux rapportés sont nettement

plus souvent des hommes. Les victimes sont un peu plus souvent des femmes dans les sphères du travail et de la famille, ainsi que dans l'espace public et presque uniquement des femmes dans les sphères conjugales et post-conjugales.

### Les insultes en première ligne

*Violences subies dans les espaces publics pendant les 12 derniers mois*

Type de violence déclarée	Femmes	Hommes
Insultes	7,5	7,4
Suivi(e) avec insistance, menaces de mort verbales ou avec armes	4,4	3,3
Agressions physiques (vol avec violence, gifles, coups avec armes, tentatives de meurtre)	0,9	2,5
Agressions sexuelles (attitudes et propos sexuels gênants, choquants rapports forcés ou tentatives de rapports forcés*)	5,7	2,6

Unité : %

Source : Enquête Genre et Violences interpersonnelles en Martinique - 2006

## L'enquête ENFEV, enquêtes "Genre et Violences interpersonnelles en Martinique"

**Responsables :** Nadine Lefaucheur, sociologue, CNRS, CRPLC/UAG  
Elizabeth Brown, démographe, Institut de démographie, Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne

**Méthode :** enquête par téléphone de type Cati (collecte assistée par téléphone et informatique)

**Échantillon :** 1152 femmes et 954 hommes, sélectionnés aléatoirement : 1 000 femmes et 500 hommes interrogés au moyen d'un questionnaire "long" ; les autres ont fait l'objet d'un questionnaire "court".

**Age :** 18 à 59 ans – comprenant le français - Personnes vivant en Martinique depuis au moins un an.

## Pour en savoir plus

Pouvoirs dans la Caraïbe - genre et violences interpersonnelles à la Martinique

# Une vigilance nécessaire pour un meilleur accès aux droits et respect de la personne

## Les jeunes sont aussi concernés Violences subies avant 18 ans selon le sexes

Unité : %

Type de violence déclarée	Femmes	Hommes
Humiliations et dénigrements systématiques	10,7	8,6
Coups violents ou brutalités	5,9	8,2
Menaces de mort et tentatives de meurtre	1,7	2,4
Attouchements forcés subis ou pratiqués	7,5	1,5
Tentatives de viol	3,5	< 2
Viols	3,2	< 1

Source : Enquête Genre et Violences interpersonnelles en Martinique - 2006

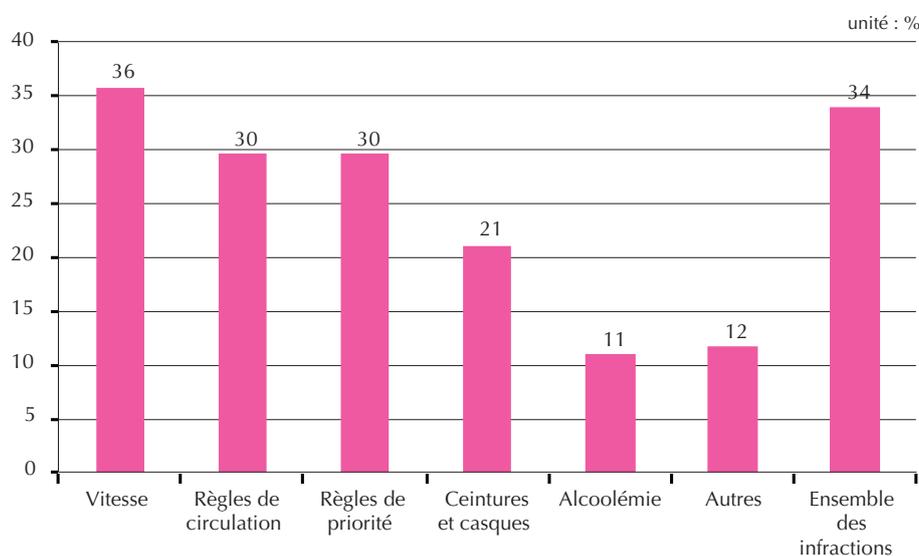
## Plus de violences psychologiques que physiques Violences subies dans la relation conjugale au cours des 12 derniers mois

Unité : %

Type de violence déclarée	Femmes	Hommes
Atteintes à la dignité et violences psychologiques	22,3	26,1
<i>dont : manifestations de jalousie</i>	9,4	12,5
<i>critiques, mépris, insultes</i>	14,3	13,5
Contraintes économiques	6,7	2,2
Menaces en paroles ou avec arme	2,0	2,1
Agressions physiques	2,5	1,9
Atteintes et violences sexuelles	7,6	4,4

Source : Enquête Genre et Violences interpersonnelles en Martinique - 2006

## Un tiers des infractions routières sont causées par une femme Part des femmes dans les infractions routières



Source : Ministère de l'Intérieur 2009

## Articulation des temps de vie professionnelle et familiale

Les femmes sont deux fois plus nombreuses à utiliser les transports en commun pour travailler

**L**a voiture est le moyen de transports privilégié des martiniquais pour se rendre à leur travail. C'est le cas de trois femmes sur quatre à peine moins que pour les hommes. De plus, 68 % des femmes en âge de travailler détiennent le permis de conduire, pour 75 % des hommes. En fait, posséder le permis de conduire est un atout pour accéder à l'emploi puisque le taux d'emploi des titulaires de 15 à 64 ans s'élève à 65 % et qu'il descend à 21 % pour les non-titulaires.

Les femmes sont deux fois plus nombreuses à emprunter les transports en commun pour se rendre à leur poste de travail : 13 % contre 6 % pour les hommes. Sachant que

le réseau des transports en commun est insuffisamment développé en Martinique, les femmes en emploi ou celles qui aimeraient l'être sont plus particulièrement concernées par la qualité du réseau que ne le sont les hommes.

Les femmes travaillent plus fréquemment que les hommes à proximité de leur domicile : plus des deux-tiers d'entre elles travaillent à moins de 20 km de chez elles, contre moins de 60% des hommes. Cela s'explique non seulement par des possibilités de mobilité plus faible mais aussi par d'autres contraintes comme par exemple la nécessité d'aller chercher les enfants à l'école.

### Pour en savoir plus

Martinique : déplacements domicile-travail « Des échanges importants entre le Centre et le Sud »  
[http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg\\_id=26&ref\\_id=15845&page=antiane/AE72/AE72\\_art04.htm](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=26&ref_id=15845&page=antiane/AE72/AE72_art04.htm)

# Une vigilance nécessaire pour un meilleur accès aux droits et respect de la personne

## Les transports en commun plus souvent utilisés par les femmes

Moyen de transport utilisé pour se rendre sur le poste de travail par sexe

Unités : nombre et %

Moyen de transport	Femmes		Hommes	
Pas de transport	2 003	2,9	1 881	2,9
Marche à pied	4 699	6,8	3 526	5,4
Deux roues	309	0,4	1 672	2,5
Voiture, camion, fourgonnette	53 223	77,3	54 676	83,0
Transports en commun	8 647	12,6	4 120	6,3
<b>Ensemble</b>	<b>68 882</b>	<b>100,0</b>	<b>65 875</b>	<b>100,0</b>

Source : Recensement de la population 2009

## Les femmes travaillent moins loin de leur domicile

Distance au lieu de travail

Unités : %

	Moins de 1 km	1 km à moins de 5 km	5 km à moins de 10 km	10 km à plus de 20 km	20 km à plus de 50 km	50 km et plus	Total
Hommes	7,8	11,7	16,8	23,0	29,2	11,5	100
Femmes	10,1	14,2	18,8	22,5	25,0	9,4	100
<b>Ensemble</b>	<b>11 799</b>	<b>17 111</b>	<b>23 485</b>	<b>29 941</b>	<b>35 618</b>	<b>13 710</b>	<b>131 664</b>

Champ : Martinique, personnes de 15 ans à 64 ans (âge au 31 décembre)

Source : Insee, enquête Emploi DOM 2011

# Une vigilance nécessaire pour un meilleur accès aux droits et respect de la personne

## Faire garder ses enfants pour les femmes en emploi

En Martinique, faire garder ses enfants est une pratique courante ; quatre ménages avec enfant(s) de moins de 14 ans sur dix y ont recours. Ces ménages ont le choix entre, faire appel à du personnel qualifié, les services de garde rémunérés et des personnes proches, les autres modes de garde.

Les comportements changent selon la situation professionnelle de la femme. Ainsi, la moitié des femmes qui travaillent font garder le dernier-né par les services de garde rémunérés. En revanche, quand la femme n'exerce aucune activité professionnelle, le recours à un mode de garde est moins systématique et cela ne concerne qu'une famille sur cinq. Toutefois, dans le cas où l'enfant est quand même gardé, ce sont les autres modes de garde qui sont le plus souvent sollicités.

Les femmes qui travaillent et élèvent seules leur(s) enfant(s) déclarent plus fréquemment avoir des difficultés pour organiser leur vie familiale. Les principales raisons sont, la gestion des tâches ménagères, et la prise en charge des enfants pendant les vacances scolaires ou lorsque ceux qui les gardent habituellement ne sont pas disponibles. Les enfants doivent parfois se prendre en charge seuls. En revanche, celles qui ont du mal à assumer leurs responsabilités familiales sont moins nombreuses dans les familles monoparentales que dans les couples. Par ailleurs, une femme en emploi avec enfant(s) de moins de 14 ans sur quatre partage ce sentiment.

Les enfants martiniquais sont 45 % à être issus d'une famille monoparentale dont le parent est une femme, soit 67 000 enfants. Les mères seules sont 43 % à occuper un emploi. En effet, la jeunesse des enfants, les difficultés de garde sont un frein à l'accès à l'emploi des mères dans ces familles monoparentales. Deux enfants sur trois âgés de moins de trois ans ont une mère sans emploi. D'ailleurs, la scolarisation des enfants permet à 48 % des mères seules d'occuper un emploi, dès que ceux-ci accèdent la tranche des 6-10 ans.

En ce qui concerne l'influence des problèmes familiaux dans l'exercice de l'activité professionnelle, elle est aussi généralement plus fréquente dans les familles monoparentales que dans les autres ménages. Les femmes à la tête d'une famille monoparentale déclarent avoir plus souvent du mal à travailler à cause de leurs activités extra-professionnelles.

En Martinique, 9 % des ménages ont la charge d'au moins une personne malade âgée ou handicapée. En fait, comme l'île n'échappe pas au manque en structures d'accueil, le maintien à domicile des personnes dépendantes est plus subi que choisi. Leur prise en charge incombe plus souvent aux femmes puisque 10 % d'entre elles ont une personne à charge contre 8 % pour les hommes. De plus, celles qui travaillent doivent dans plus de 65% des cas faire face à des horaires non flexibles.

### 30 % des femmes inactives consacrent plus de 8 h par semaine aux personnes dépendantes

*Temps consacré par semaine à une personne dépendante*

Unités : %

	Femmes				Hommes			
	Moins de 5 h	de 5 h à moins de 8 h	8 h et plus	Ensemble	Moins de 5 h	de 5 h à moins de 8 h	8 h et plus	Ensemble
actifs	27,1	4,5	8,7	40,2	23,4	9,8	31,1	64,3
chômeurs	8,7	7,0	3,5	19,3	8,2	2,2	1,9	12,2
inactifs	9,9	1,1	29,6	40,5	3,6	3,7	16,2	23,5
<b>Ensemble</b>	<b>45,7</b>	<b>12,6</b>	<b>41,7</b>	<b>100</b>	<b>35,1</b>	<b>15,7</b>	<b>49,2</b>	<b>100,0</b>

Champ : Martinique, population des ménages, femmes de 15 à 64 ans

Module Conciliation entre vie familiale et vie professionnelle

Source : Insee, Enquête Emploi DOM

# Une vigilance nécessaire pour un meilleur accès aux droits et respect de la personne

## La moitié des femmes en emploi font garder le cadet

Répartition des familles avec enfant(s) de moins de 14 ans selon l'existence ou non d'un mode de garde

Unité : %

	Mode de garde principal		Aucun mode de garde
	Service de garde rémunérés	Autres modes de garde	
Tous les ménages avec enfant(s) de moins de 14 ans	21,4	17,5	61,0
La femme est active occupée	30,0	14,7	55,3
La femme n'est pas active occupée	4,9	16,1	79,0
Couple avec enfant(s)			
Les deux parents sont actifs occupés	33,7	20,7	45,6
Au plus un des parents est actif occupé	6,9	7,5	85,5
Famille monoparentale			
La femme est active occupée	31,5	17,1	51,4
La femme n'est pas active occupée	6,9	22,5	70,5

Champ : Martinique, population des ménages, ménages avec un ou plusieurs enfants de moins de 14 ans

Source : Insee, enquête Emploi DOM 2010, module ad hoc sur la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle

## Plus de difficultés à mener de front une vie familiale et une vie professionnelle

Taux de difficultés selon le type de famille

Unité : %

	Femmes en emploi vivant dans	
	une famille monoparentale	un couple avec enfant(s)
Trop fatigué pour s'occuper des tâches domestiques (au moins une fois par mois)	62	50
Avoir du mal à organiser la prise en charge des enfants pendant les vacances scolaires ou lorsque ceux qui gardent habituellement les enfants sont non disponibles	25	8
Si rentre tard, qui s'occupent des enfants ?		
- un parent proche	62	86
- quelqu'un de l'extérieur	18	7
- se prennent en charge	20	7
A du mal à assumer ses responsabilités familiales (au moins une fois par mois)	26	32
A du mal à travailler à cause de tout ce que la personne fait à la maison (au moins une fois par mois)	23	24
A des soucis familiaux qui l'empêchent de se concentrer au travail (au moins une fois par mois)	12	8
Au cours des 12 derniers mois, a dû s'absenter de son travail pour une urgence familiale	53	57

Lecture : 62 % des femmes en emploi et à la tête d'une famille monoparentale déclarent être trop fatiguées pour s'occuper des tâches domestiques au moins une fois par mois, contre 50 % des femmes en couple

Champ : Martinique, population des ménages, femmes de 15 à 64 ans en emploi avec enfant(s) de moins de 14 ans

Source : Insee, enquête Emploi DOM, module ad hoc sur la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle

# Une vigilance nécessaire pour un meilleur accès aux droits et respect de la personne

## Les loisirs sont plus fréquents pour les femmes ayant un emploi ou un enfant à charge

Les Martiniquais affichent une préférence marquée pour les loisirs à domicile. En effet, écouter la musique (80 %), lire (62 %), cuisiner (50 %) sont les modes de loisirs privilégiés. Quel que soit le loisir considéré, se sont les femmes qui s'y adonnent le plus fréquemment.

Les activités extérieures et payantes sont aussi privilégiées par les femmes. Ainsi, les femmes vont plus fréquemment au cinéma ou assister à un spectacle (22 %) que les hommes (17 %). Elles vont également plus souvent au restaurant (21 %) que les hommes (15 %).

La proportion d'hommes et de femmes pratiquant le jardinage et le sport est la même, avec près d'un quart de la population. Le bricolage et les travaux de mécanique restent des activités essentiellement masculines avec 18 % pour les hommes et 13 % pour les femmes.

Les hommes qui travaillent ont plus de loisirs (54 %) que les femmes (44 %). En revanche, lorsqu'elles sont au chômage les femmes déclarent plus fréquemment des activités de loisir (23 %) que les hommes (20 %). Ceci est également vrai chez les inactifs avec 10 % de femmes et 2 % d'hommes ayant un loisir.

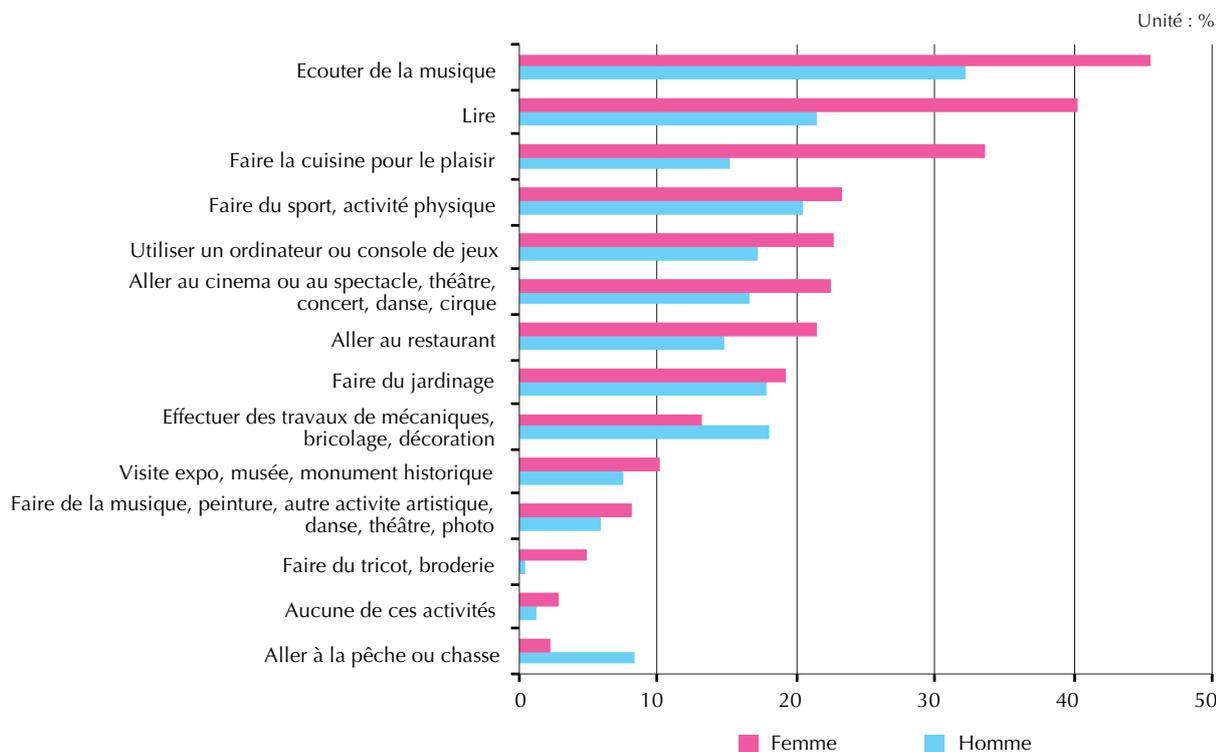
Les femmes en emploi vont quatre à cinq fois plus fréquemment au cinéma, assister à un spectacle, au restaurant ou pratiquer une activité artistique. Les inactives et retraitées sont les femmes ayant le moins de loisirs. Lorsqu'elles en ont un, elles privilégient un loisir à domicile ou à proximité du domicile : lecture, écouter de la musique, cuisiner ou jardiner.

Lorsqu'il n'y a pas d'enfant, les hommes ont plus de loisirs que les femmes. Ainsi, un homme sur trois n'ayant pas d'enfant a des loisirs, contre une femme sur quatre. La présence d'enfants inverse la tendance et les femmes ont alors plus souvent des loisirs que les hommes. Toutefois, plus le nombre d'enfants à charge est important, moins les femmes disposent de temps pour leurs loisirs.

La présence d'un enfant amène les femmes à s'organiser davantage pour pratiquer des loisirs à domicile ou à l'extérieur. Ainsi, près de la moitié des femmes déclarant n'avoir aucun loisir n'a pas d'enfant à charge, suivies des femmes avec deux enfants à charge (32 %). Lorsque les femmes sans enfant ont un loisir, elles choisissent une activité artistique, le jardinage, la cuisine ou la visite d'expositions ou de musées.

### Les loisirs à domicile sont privilégiés

Les loisirs pratiqués en Martinique



Source : Insee - enquête IVQ 2005

# Une vigilance nécessaire pour un meilleur accès aux droits et respect de la personne

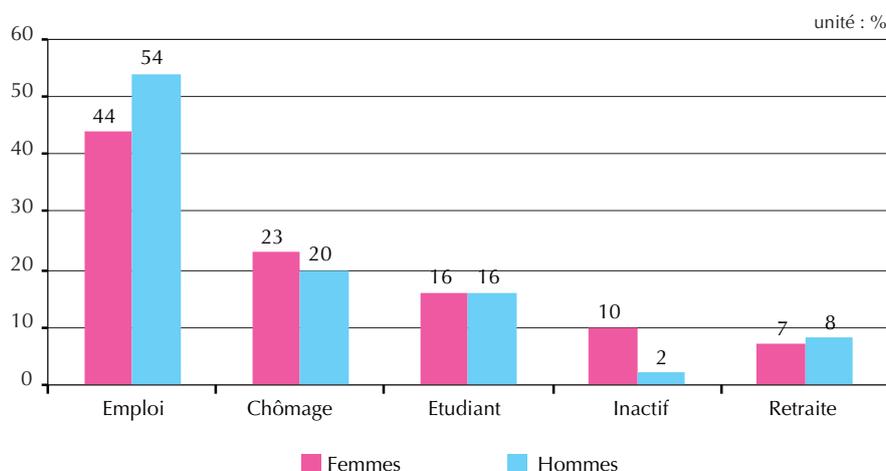
## La structure de consommation des femmes est marquée par la présence des enfants

A proportion de leurs ressources, les femmes seules dépensent davantage pour l'alimentation, le logement et son équipement, et moins pour le transport. La présence d'un enfant accroît sensiblement la part des dépenses

d'habillement, de transport, d'enseignement, et d'assurances. Ce supplément de dépense est assuré par une moindre fiscalité. Mais il s'opère aussi au détriment des dépenses culturelles.

### Les loisirs sont pratiqués plus fréquemment par les personnes en emploi

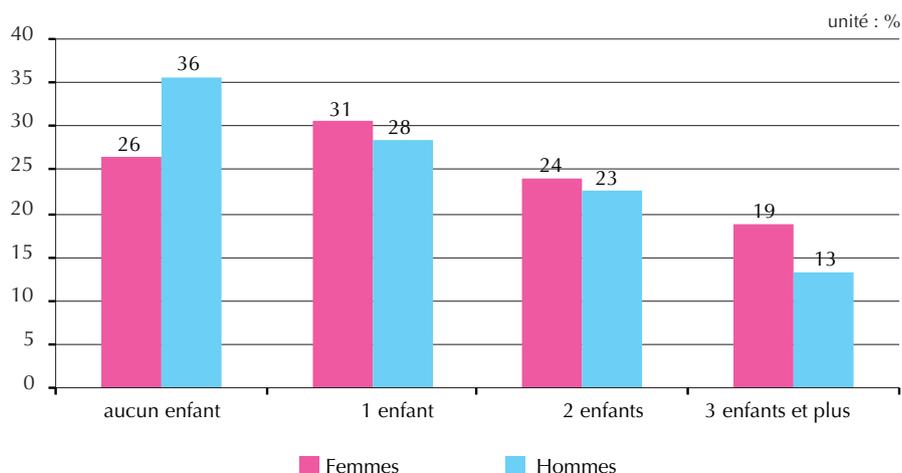
Répartition des Martiniquais ayant un loisir par sexe et situation professionnelle



Source : Insee - enquête IVQ 2005

### La présence d'un enfant favorise les loisirs des femmes

Répartition des Martiniquais ayant un loisir par sexe et nombre d'enfants



Source : Insee - IVQ 2005

# Une vigilance nécessaire pour un meilleur accès aux droits et respect de la personne

## Les femmes dépensent davantage pour l'alimentation et le logement

Structure des dépenses selon le type de ménage

Unités : euros et %

	Homme seul	Femme seule	Famille mono-parentale	Couple sans enfant	Couple avec 1 enfant	Couple avec 2 enfant et plus	Ensemble
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	10,8	14,2	13,7	13,2	11,8	12,1	12,6
Boissons alcoolisées et tabac	1,4	1,1	0,9	1,7	0,9	1,0	1,1
Articles d'habillement et articles chaussants	6,3	6,3	9,8	3,2	5,6	7,9	6,7
Logement, eau, électricité, et combustibles	10,4	14,9	15,4	10,5	12,4	8,3	11,8
Ameublement, équipement et entretien ménager	5,2	9,4	8,2	10,7	7,6	6,2	7,7
Santé	1,6	2,9	2,1	3	7,3	4,2	3,5
Transports	14,7	9,2	10,5	10,6	9,3	10,7	10,9
Communications	2,3	2,8	3,0	3,0	2,8	2,4	2,7
Loisirs et culture	5,8	6,1	4,7	5,3	5,6	6,7	5,7
Enseignement	0,4	0,1	1,6	0,4	0,7	1,1	0,8
Restaurants et hôtels	3,8	3,2	3,8	2,0	4,0	5,0	3,8
Autres biens et services (1)	6,4	8,5	9,7	9,6	9,6	8,7	8,8
Dépenses hors consommation finale (2)	30,9	21,3	16,6	26,9	22,5	25,7	23,9
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Revenu disponible annuel moyen</b>	<b>18 903</b>	<b>20 463</b>	<b>20 901</b>	<b>29 389</b>	<b>35 747</b>	<b>40 077</b>	<b>25 910</b>

(1) Les autres biens et services rassemblent les dépenses d'assurance, les services de coiffure et des instituts de beauté.

(2) Les dépenses de consommation hors consommation finale regroupent principalement les impôts et amendes ainsi que les remboursements d'emprunts.

Source : Insee, enquête Budget de Famille Martinique 2006

**AGEFMA** : Association de gestion de l' environnement de la formation en Martinique

**ARS** : Agence Régionale de Santé

**AFPA** : Association de formation pour adultes en Martinique

**API** : Allocation de parent isolé

**ASPA** : Allocation de solidarité aux personnes âgées

**BIT** : Bureau international du travail

**CDI** : Contrat à durée indéterminée

**CDD** : Contrat à durée déterminée

**CEC** : Contrat emploi consolidé

**CES** : Contrat emploi-solidarité

**Dares** : Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques

**DADS** : Déclaration annuelle de données sociales

**DEE** : Demande d'emploi enregistrée

**DEFM** : Demande d'emploi en fin de mois

**Drdfe** : Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité

**Drtefp** : Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

**ENFEV** : Enquête nationale sur les violences envers les femmes

**ESCAL** : Enquête sur la santé et les comportements alimentaires

**FAP** : Familles professionnelles (nomenclature)

**ICF** : Indicateur conjoncturel de fécondité

**ICM** : Indice comparatif de mortalité

**Ined** : Institut national des études démographiques

**Insee** : Institut national de la statistique et des études économiques

**Inserm** : Institut national de la santé et de la recherche médicale

**IVG** : Interruption volontaire de grossesse

**IVQ** : Enquête Information et Vie Quotidienne

**LADOM** : L'Agence de l'Outre Mer pour la Mobilité

**OREF** : Observatoire Régional de l'Emploi et de la Formation

**ORS** : Observatoire régional de santé

**PRFPA** : Programme régional de formation professionnelles des adultes

**PRFPJ** : Programme régional de formation professionnelles des jeunes

**RMI** : Revenu minimum d'insertion

**RSA** : Revenu de Solidarité Active

**RP** : Recensement de la population

**SAE** : Statistique Annuelle des Établissements de santé

**SINE** : Enquête le système d'information sur les nouvelles entreprises



**Directeur de la publication**

Georges-Marie Grenier

**Rédaction en chef**

Béatrice Céleste

**Groupe de projet**

Josette Augustin - Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité

Fabrice Batta - AGEFMA

Alain Boizard – Service de la prévention et de la sécurité routière

Dalila Dib - Pôle Emploi

Nadine le Faucheur – Sociologue,  
responsable de l'enquête "Genre et Violences interpersonnelles en Martinique"

Cynthia Haral – Rectorat de la Martinique

Hermann Henry – Agence Régionale de Santé

Hugues Horatius-Clovis – Département Etudes, Insee Guyane

**Les chargés d'études du département Etudes – Insee**

Armelle Catherine, Véronique Cossou, Cynthia Duchel, Gérard Forgeot, Guillaume Géran

Priscilla Guillemet, Marcelle Jeanne-Rose, Joëlle Nacitas et Xavier Paraire

**Maquette**

IDC Pointe-à-Pitre Guadeloupe

© Insee-DRDFE

ISBN : 978 2-11 063158